



Débat d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 6 février 2020

Rapport d'orientations budgétaires



Objectifs et contexte juridique

Objectifs

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière.

Contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale

-> Délai : dans les 2 mois précédant le vote du budget

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote. Le Conseil Municipal doit prendre acte que le débat a eu lieu.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget



-> La loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015, est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

-> Enfin la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 est venue fixer une nouvelle obligation d'information :

- faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.



Le présent rapport est organisé autour des axes suivants :

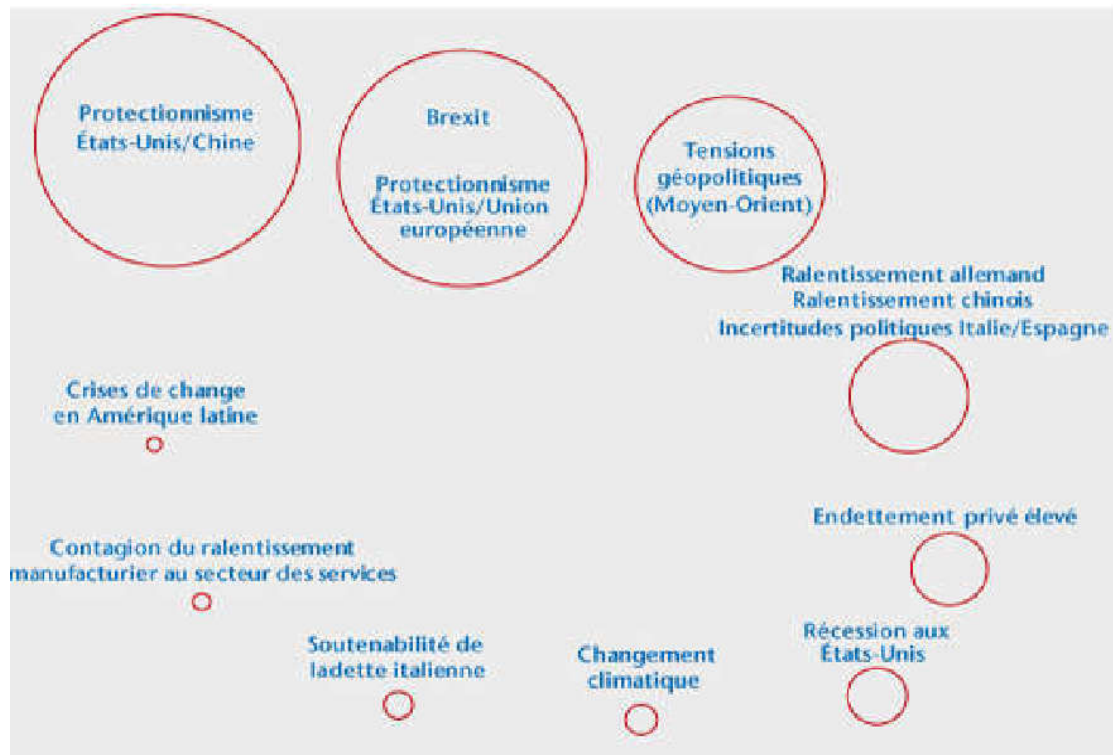
1. Le contexte géopolitique, économique et financier mondial,
2. Environnement macroéconomique : situation de la France
3. Le projet de Loi de Finances 2020 et ses impacts pour les collectivités locales,
4. Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune,
5. Les résultats de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019,
6. Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes assainissement et eau potable)
7. Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement



1 – Le contexte géopolitique, économique et financier :

1.1. Un contexte économique incertain

Résumé des aléas négatifs susceptibles d'impacter la croissance mondiale et européenne, classés par nombre d'occurrence



-> La taille des cercles est proportionnelle à l'impact potentiel de chaque aléa sur la croissance mondiale.



Contexte géopolitique, économique, et financier



- ✓ Ralentissement économique mondial sur fond de rivalités entre les Etats-Unis et la Chine : guerre tarifaire et guerre technologique ;
- ✓ Craintes financières dans un monde où les taux d'intérêts négatifs deviennent la norme ;
- ✓ Tensions géopolitiques, institutions multilatérales (ONU, OMC...) en danger avec des chefs d'état autoritaires tentés par les relations de rapports de forces ;
- ✓ Crises humanitaires, climatiques ;
- ✓ Emergence de mouvements de rébellion de diverses natures : tels qu'Extinction Rebellion (urgence climatique), la révolution des parapluies (Hong Kong), le soulèvement pacifique algérien...
- ✓ En Europe, les impacts de ces tensions toucheront davantage les économies telles que l'Allemagne. La France est moins exposée, dopée par la consommation des ménages et l'abaissement du taux de chômage. Un BREXIT sans accord pourrait coûter 0,3 point du PIB de la France.

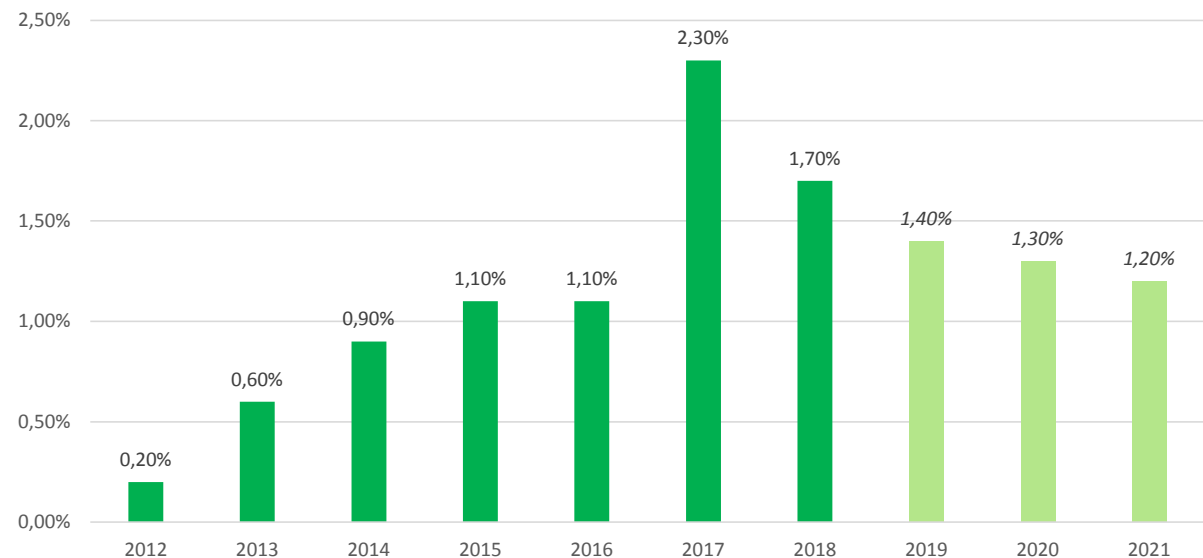
2 Environnement macroéconomique : situation de la France

2-1 Evolution de la croissance française :

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois.

- Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019.
- Le cumul transitoire du CICE avec les baisses de cotisations sociales employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi.
- En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre, le taux d'épargne des ménages ayant nettement augmenté sur la première partie de l'année, le PIB progresserait de 1,4 % cette année.
- Sous l'hypothèse d'une atténuation des tensions internationales, **la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1 %.**

Évolution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) depuis 2012



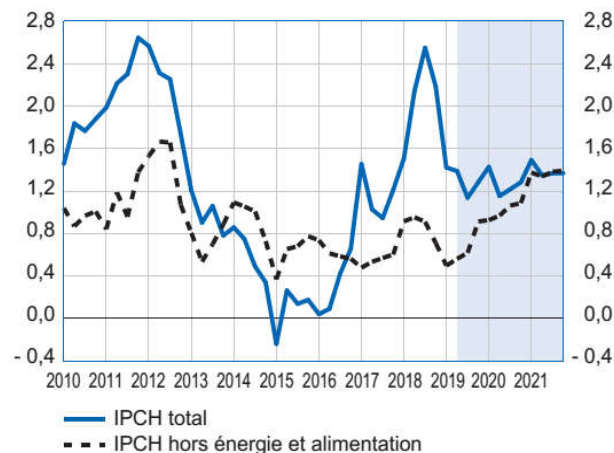
2 Environnement macroéconomique : situation de la France

2-2 Evolution des prix à la consommation : une inflation modérée

L'inflation totale (IPCH) française, après un pic à 2,1 % en moyenne annuelle en 2018 diminuerait à 1,3 % en 2019, en lien avec les prix de l'énergie. En 2020 et 2021, ce taux devrait fluctuer autour de 1,3 – 1,4 %.

Graphique 12 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



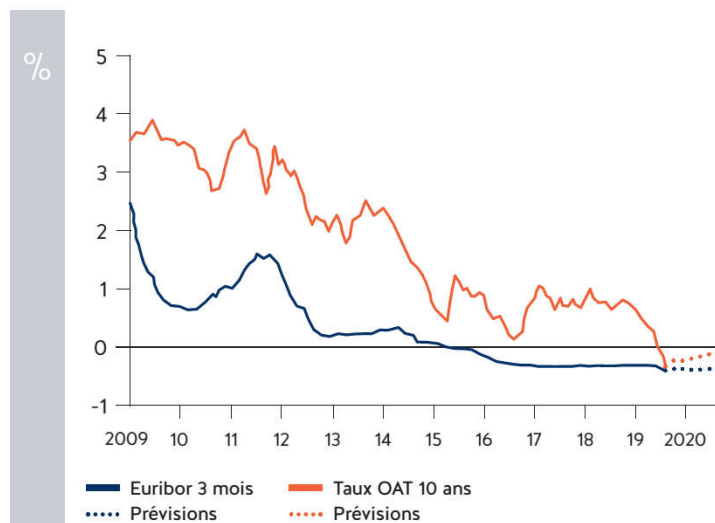
Sources : Insee jusqu'en avril 2019, projections Banque de France sur fond bleuté.

2-3 Evolution des taux d'intérêt

L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les grandes banques centrales pour atténuer le ralentissement de l'économie mondiale pèserait sur les taux d'intérêt.

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE

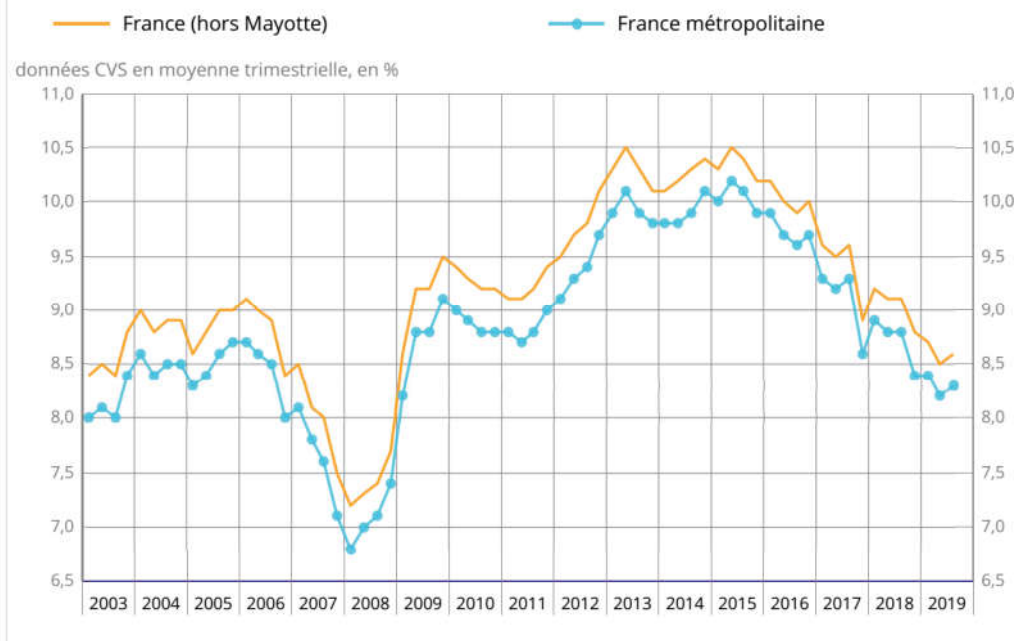
© La Banque Postale Collectivités Locales



2 Environnement macroéconomique : situation de la France

2-4 Evolution du marché du travail en France, dans la région Normandie :

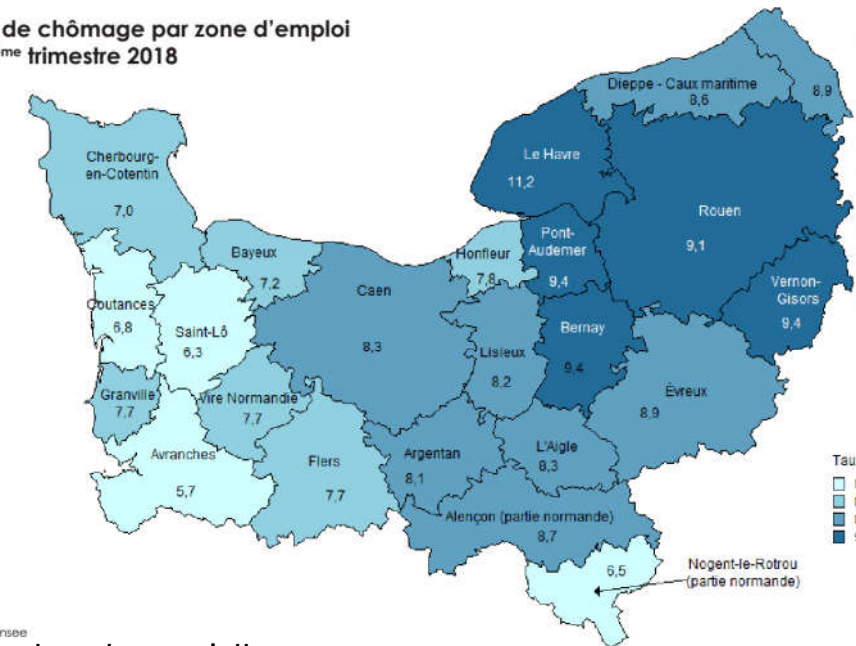
Taux de chômage au sens du BIT



Taux de chômage (%)

- Moins de 7 %
- De 7 % à moins de 8 %
- De 8 % à moins de 9 %
- 9 % ou plus

Taux de chômage par zone d'emploi au 4^{ème} trimestre 2018



Source : Insee

Direction de Normandie - Chiffres clés 2019

A ce stade de l'année 2019, la France se trouve dans une situation relativement paradoxale : alors qu'elle connaît un relatif ralentissement de sa croissance (bien que moins marqué que ses voisins notamment l'Allemagne), l'économie française continue à créer plus d'emplois qu'elle n'en supprime.



3 - Le projet de Loi de Finances 2020 et ses impacts pour les collectivités locales



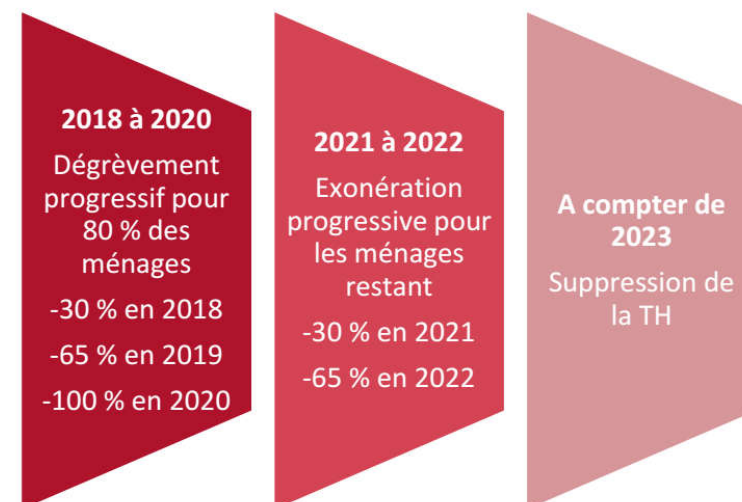
-> Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : transfert de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties du Département dès le 1er janvier 2021

Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets :

- Attribution d'une nouvelle ressource aux communes, dynamique, sur laquelle elles disposeront d'un pouvoir de taux, à savoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui leur sera réaffectée.
- Mise en place d'un mécanisme correcteur garantissant que le transfert de la part départementale de TFPB compense à l'euro près la perte liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.
- Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes liées à cette réforme seront **intégralement compensées par l'affectation d'une recette dynamique, sous la forme d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée.**

La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.



3 - Le projet de Loi de Finances 2020 et ses impacts pour les collectivités locales

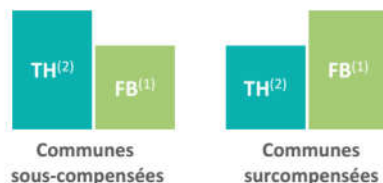
La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

► Pour les communes (hors ville de Paris)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

De son mode de calcul ...

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

... résulte un coefficient correcteur

> 1 pour les communes sous-compensées,
< 1 pour les communes surcompensées.

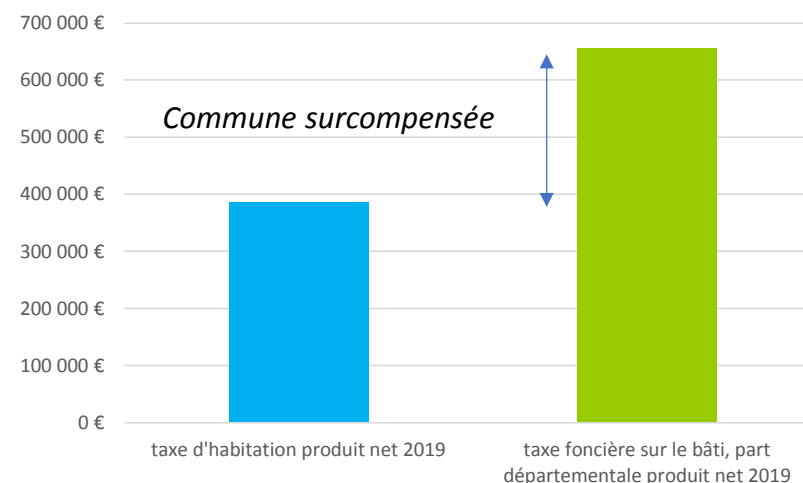
Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.

A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

Les Monts d'Aunay

Situation de la commune



Calcul du coefficient correcteur :

$$1 + (656\,457 - 385\,988) / (656\,457 + 385\,988) = 1,26$$



3 - Le projet de Loi de Finances 2020 et ses impacts pour les collectivités locales

-> Concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité avec des dotations de péréquation en hausse pour la troisième année consécutive

- Principale composante de l'enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (près de 27 milliards d'euros).
- Côté péréquation, les choix effectués dans le budget 2019 sont reconduits : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

-> Dotations de soutien à l'investissement (DETR-DSIL-FCTVA)

- Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros.
- Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR).

	Montants 2020	Hausse 2019 / 2020
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	-
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine	2 381	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 692	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 513	+10
FDPTP**	333	-
TOTAL	8 209	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle



4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

Ces données ne sont présentées qu'à titre d'illustration des caractéristiques de la commune :

Données socio-économiques	Commune	Moyenne	Observations sur les valeurs moyennes
Population INSEE 1/01/2020 (2017)	4 669		
Résidence secondaires*	65		
Population DGF 2020 (2017)	4 734		
Longueur de voirie en mètres*	71 147		
Variation annuelle de la population entre 2010 et 2015 (source INSEE)	1%	0,30%	Variation moyenne, département du Calvados
Superficie en hectares*	6 943		
Nombre de logements sociaux*	338		
Nombre de logements (taxe d'habitation)*	2 126		
Part de logements sociaux	15,9 %		
Revenu/population INSEE*	11 219 €	14 862 €	Moyenne de la strate
Part des ménages imposés en 2016	38,4 %	49,9 %	Part des ménages fiscaux imposés dans le Calvados
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie)	19 130 €	20 556 €	Médiane du revenu disponible, département du Calvados
Taux de chômage (INSEE dossier 2016)	11,4%	13,2%	Taux de chômage département du Calvados (INSEE 2016)

*source : fiche individuelle 2019 - Ministère de l'Intérieur D.G.C.L.
autre source : INSEE

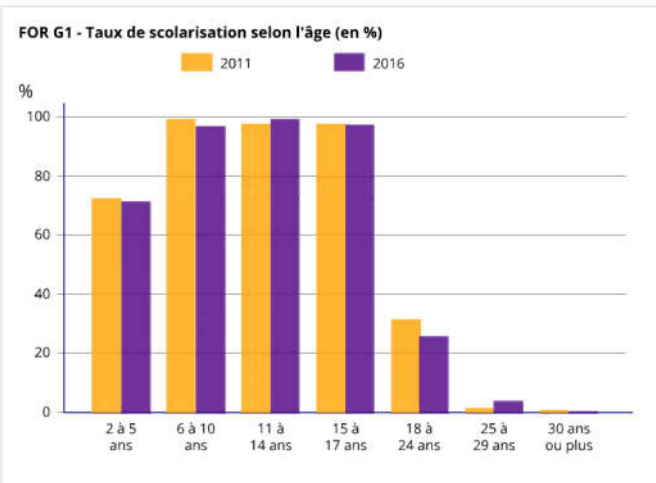


4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

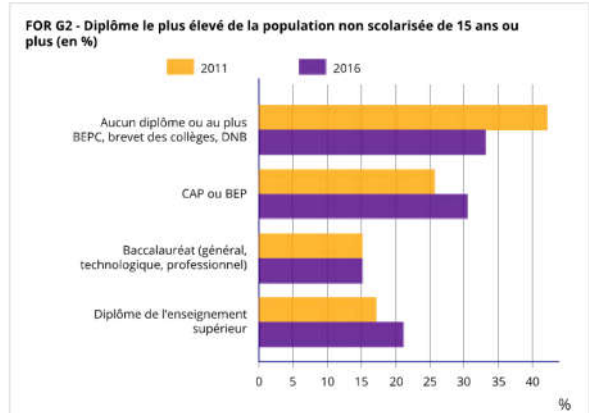
-> Diplômes et formation en 2016

LES MONTS D'AUNAY

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

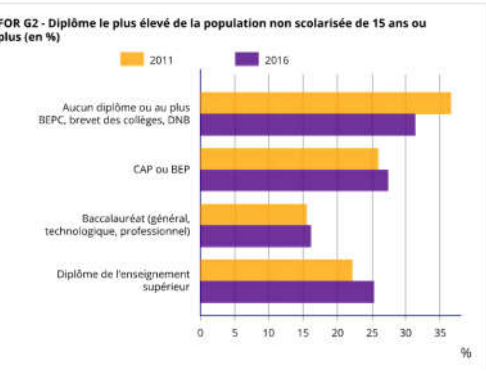


CALVADOS

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : INSEE

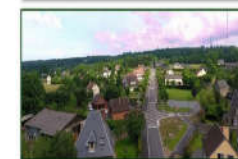


4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

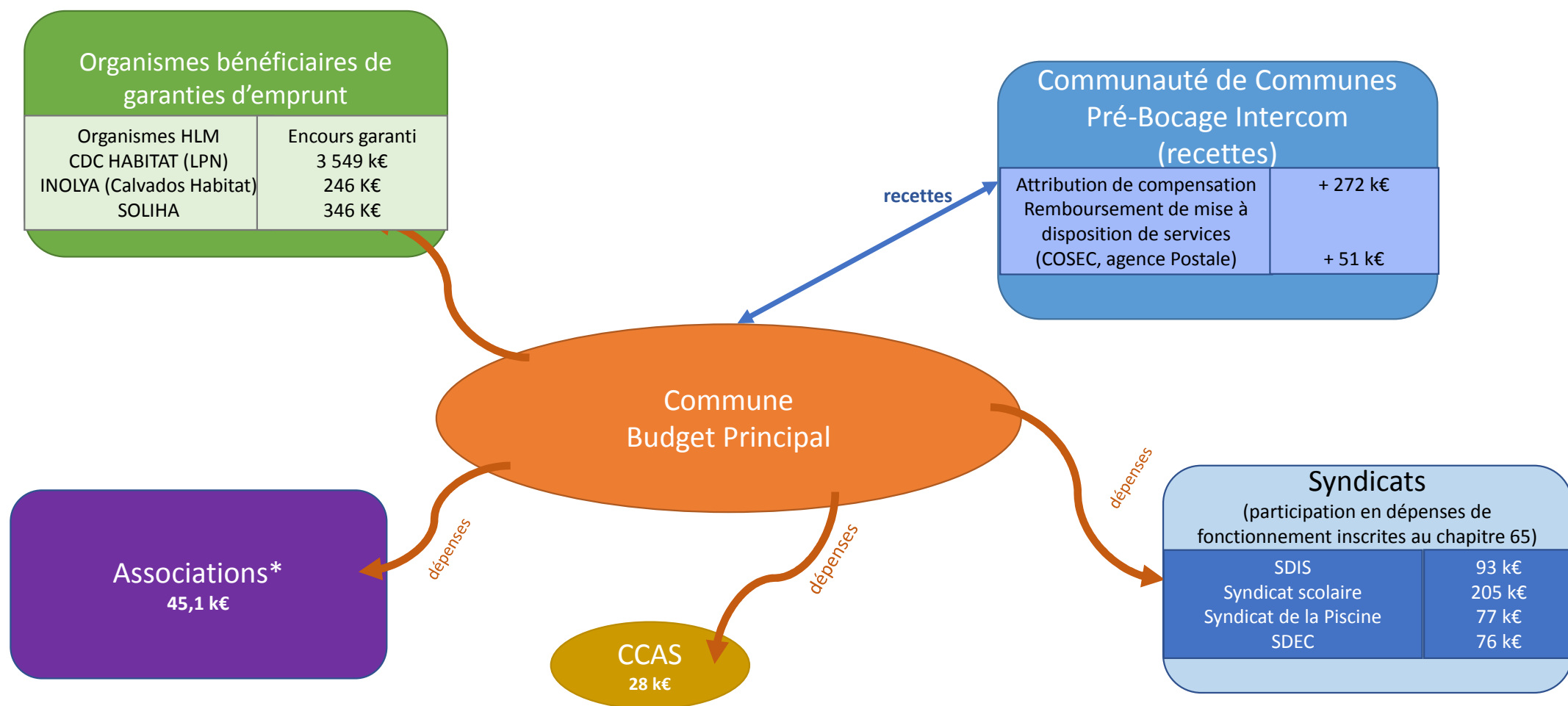
-> Evolution de la population DGF

COMMUNES	POPULATION 01/01/2015	POPULATION 01/01/2016	POPULATION 01/01/2017	POPULATION 01/01/2018	POPULATION 01/01/2019	POPULATION 01/01/2020*
AUNAY SUR ODON	3 253	3 308	3 314	3 299	3 296	3 268
BAUQUAY	298	300	305	313	304	302
CAMPANDRE VALCONGRAIN	108	109	107	104	95	95
DANVOU LA FERRIERE	171	173	171	168	168	167
LE PLESSIS GRIMOULT	367	361	347	334	342	331
ONDEFONTAINE	334	339	355	347	332	341
ROUCAMPS	218	226	236	234	232	230
TOTAL	4 749	4 816	4 835	4 799	4 769	4 734

*Population légale au 1/01/2017 (décalage de 3 ans)



4 – Mise en perspective du contexte et de l’environnement de la commune



4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

CCAS :

Le CCAS est un établissement public distinct juridiquement de la commune. C'est cette dernière qui en assure l'équilibre financier au moyen d'une subvention annuelle.

En 2019, la commune a versé une subvention de 28 000 €. Le CCAS utilise ces crédits pour subventionner les associations telles que la crèche associative Espace Bambins ou la Croix Rouge (subventions totales versées en 2019 : 29 455 €). Le CCAS a signé avec la crèche associative une convention d'objectifs en 2019.

Les dépenses de fonctionnement du bâtiment mis à la disposition de la Croix Rouge sont également supportées par le budget du CCAS.

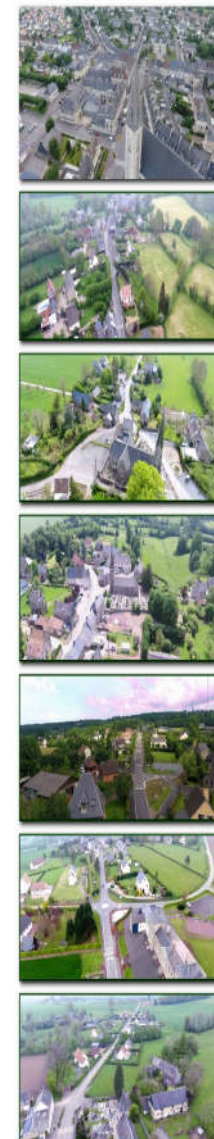
Les associations :

La commune a versé en 2019 : 45 085 de subventions à des associations, contre 42 481 € en 2018. S'ajoutent les prestations en nature (mises à disposition de moyens humains et/ou matériels)

Les structures intercommunales de types syndicats : 15 % des dépenses réelles de la commune en 2019

La commune contribue à plusieurs structures de ce type. Il s'agit du SDIS (lutte contre l'incendie), le SDEC (éclairage public), le Syndicat scolaire (restaurants scolaires du 1^{er} degré, transport scolaire de la maternelle au collège) et le Syndicat de la Piscine

Structures intercommunales financées par des contributions	Pour mémoire Crédits 2018	Crédits 2019	en %
SDEC	70 056 €	76 384 €	17,1 %
SDIS	93 358 €	93 358 €	20,7 %
Syndicat Scolaire	185 408 €	204 573 €	45,3 %
Syndicat de la Piscine	70 401 €	77 064 €	16,9 %
Total des participations	419 223 €	451 379 €	100,0%



4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

☐ Compétences obligatoires :

1. **Aménagement de l'espace** (SCoT, PLUi, exercice du droit de préemption...)
2. **Développement économique** : zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

☐ Compétences optionnelles :

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement** : entretien sentiers de randonnées. La CdC est compétente pour assurer les études, l'entretien, et les aménagements de tout cours d'eau présent sur le territoire de la communauté de communes.
2. **Politique du logement et du cadre de vie** incluant les activités dédiées à la jeunesse, aux centres de loisirs sans hébergement (hors compétence scolaire et périscolaire).
3. **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
5. **Action sociale d'intérêt communautaire.** : création, aménagement et la gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes ;

☐ Compétences supplémentaires :

1. **Agences postales d'intérêt communautaire ;**
2. **Assainissement non collectif des eaux usées**
3. **Points info 14**
4. **Insertion des jeunes**



4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

☐ **Autres compétences :**

- Création et gestion de maisons de services au public.
- Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie : Création d'un EPN en partenariat avec la Région.
- La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (Conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.

Transferts de compétences Eau et assainissement collectif :

La loi du 3/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes assouplit les dispositions de la loi NOTRe. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi du 3/08/2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens.

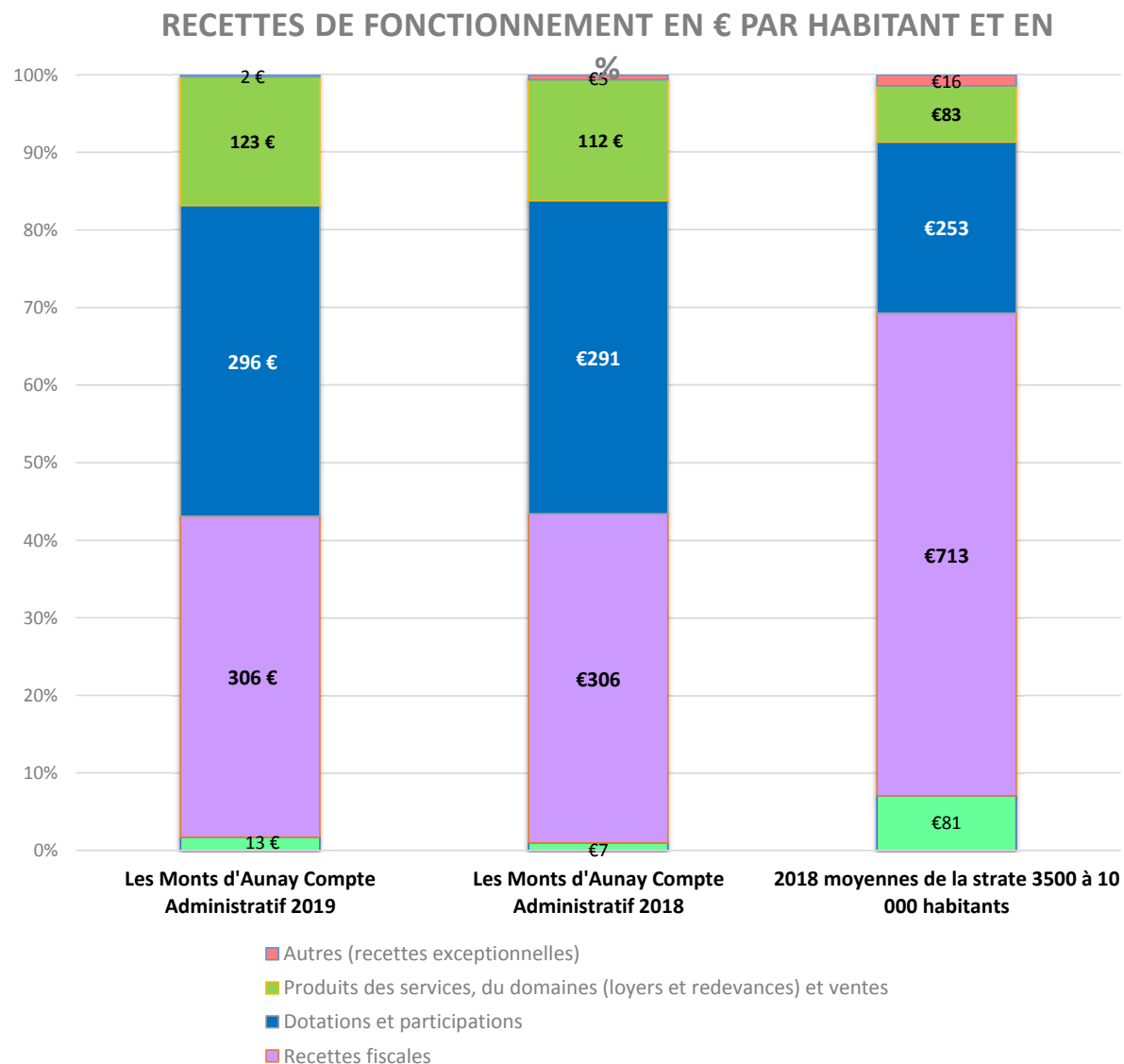
Au vu des décisions prises par les conseils municipaux avant le 30/06/2019, le transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement collectifs a été repoussé de 2020 à 2026.

Néanmoins, après le 1er janvier 2020, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut « *à tout moment* » changer d'avis et redemander le transfert. Les communes auraient alors trois mois pour s'y opposer, dans les mêmes conditions que précédemment.

Si ce transfert de l'une ou/et de l'autre compétence(s) a lieu, l'EPCI peut ensuite déléguer une partie ou l'ensemble de cette compétence aux communes.



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019



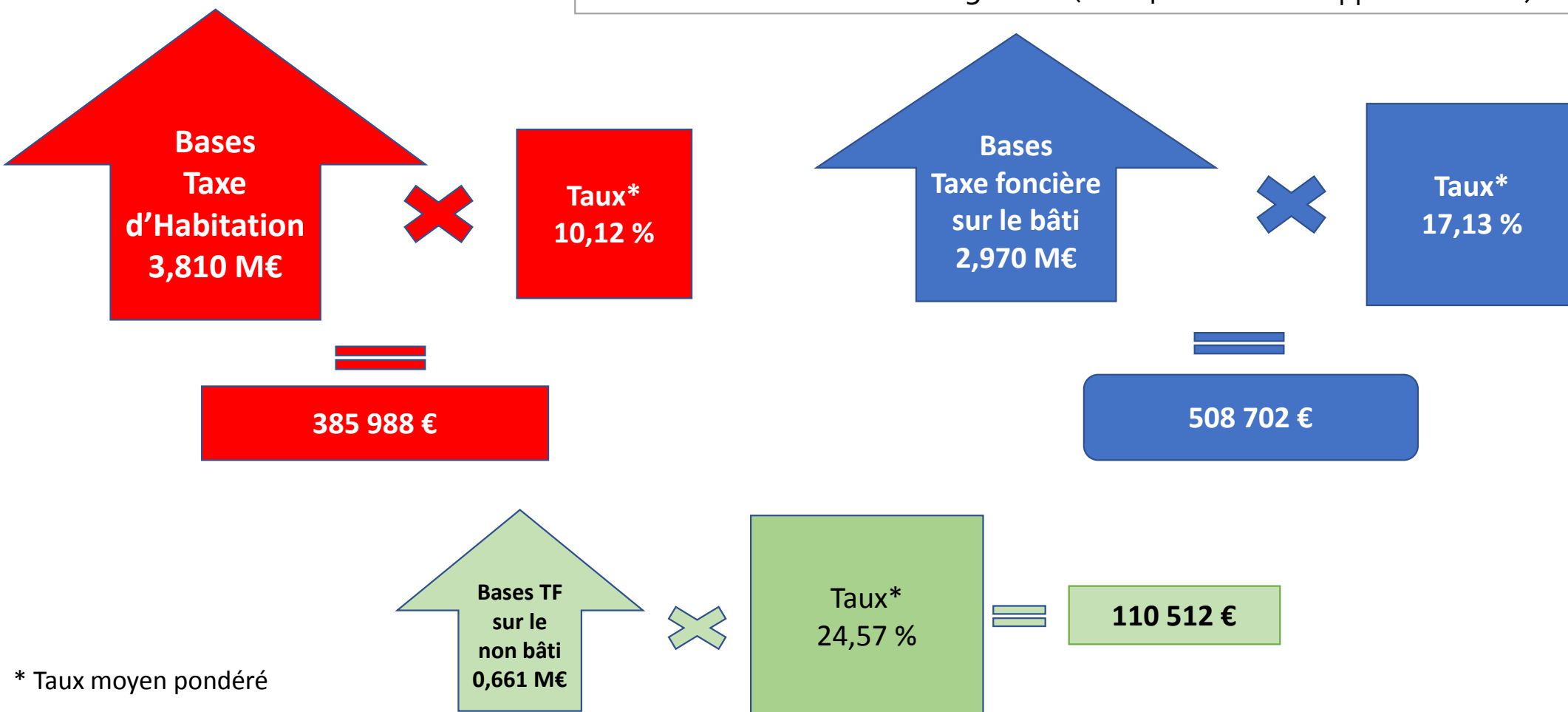
➤ **Des recettes fiscales plus faibles que la moyenne de la strate**, tant par l'effet des bases (présence de nombreux logements anciens et faiblesse du tissu économique sur la commune) que par l'effet taux (taux de fiscalité inférieurs aux taux moyens)

➤ **Des recettes de dotations plus importantes** : la commune bénéficie de dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale dont la hausse a été significative et dotation nationale de péréquation). En outre, la commune nouvelle profite d'une dotation de fonctionnement bonifiée



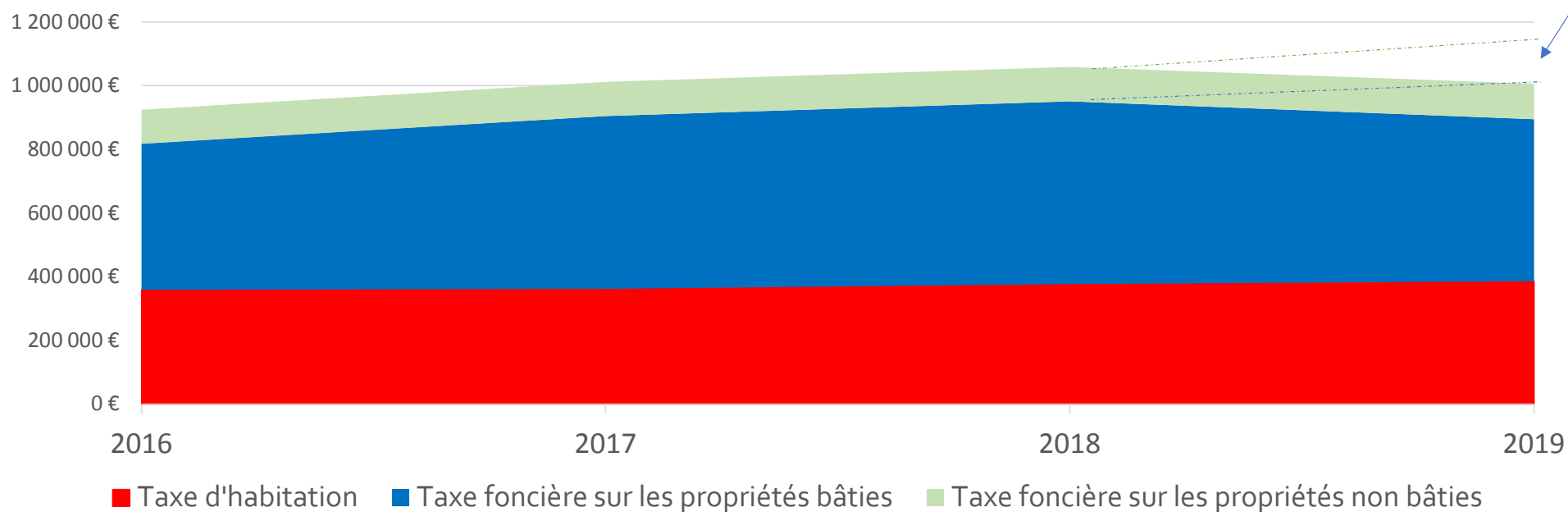
5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

Fiscalité Locale : 1 005 202 € (+ 2 242 € de rôles supplémentaires)

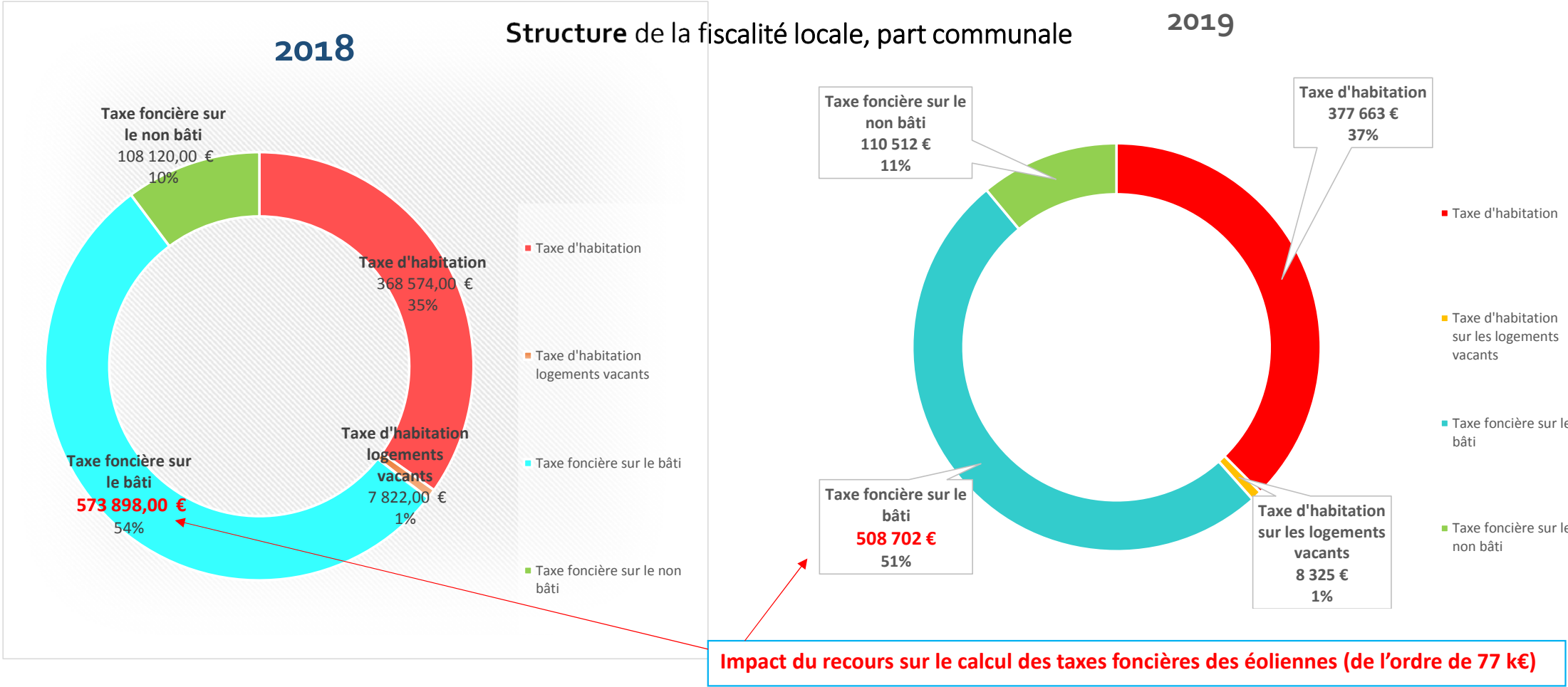


5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

Contributions directes perçues par la commune



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019



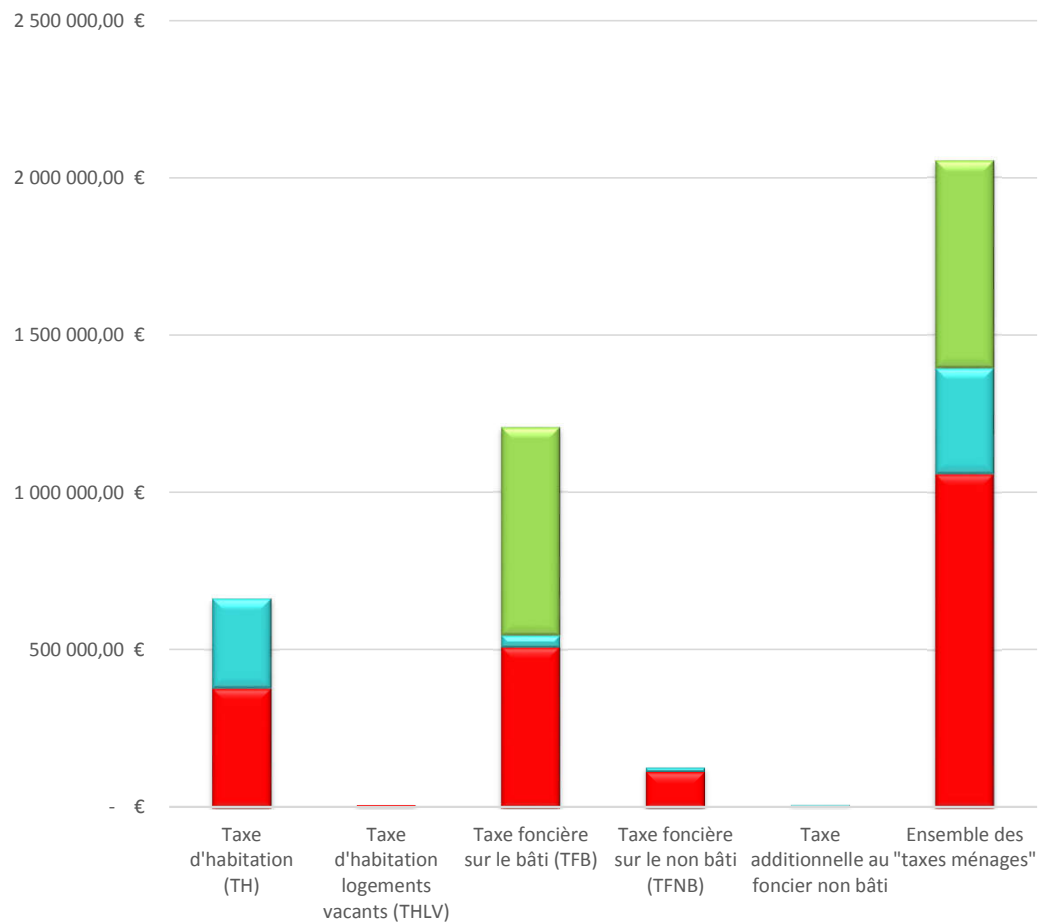
5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

Structure de la fiscalité locale :

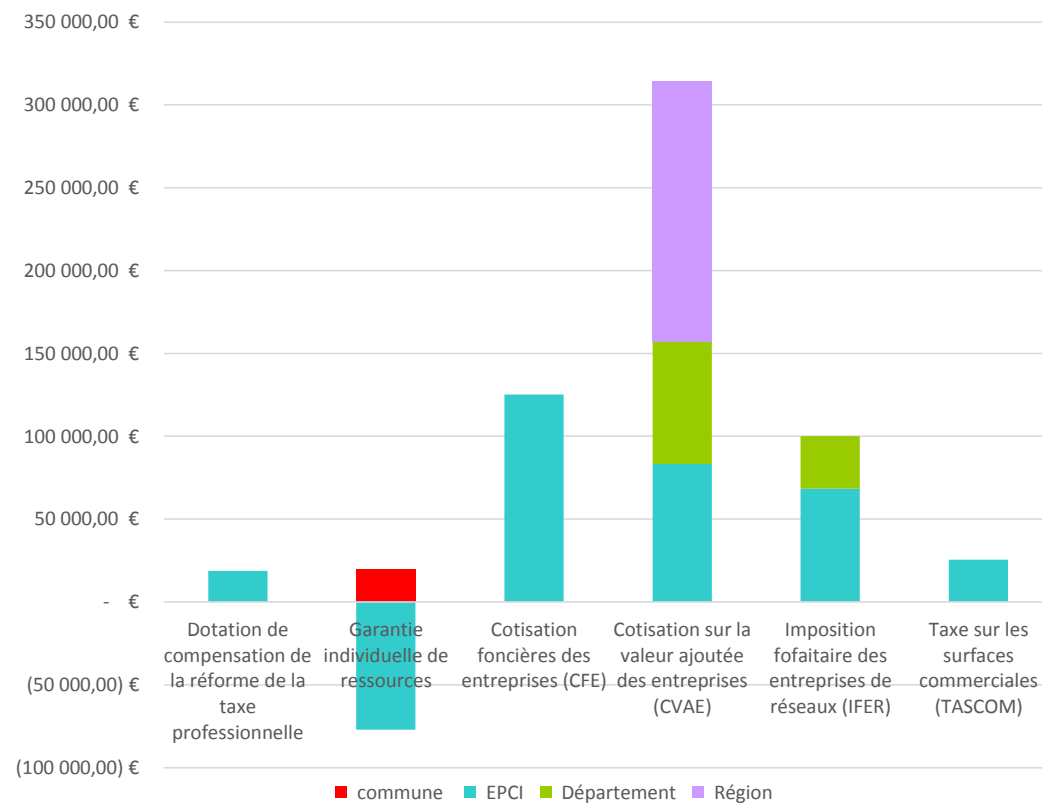
	2018						2019					
	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités
Taxe d'habitation (TH)	368 574 €	277 096 €	645 670 €	0 €		645 670 €	377 663 €	283 855 €	661 518 €	0 €		661 518 €
Taxe d'habitation logements vacants (THLV)	7 822 €		7 822 €			7 822 €	8 325 €		8 325 €			8 325 €
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	573 898 €	41 853 €	615 751 €	617 061 €		1 232 812 €	508 702 €	37 088 €	545 790 €	658 621 €		1 204 411 €
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	108 120 €	12 101 €	120 221 €	0 €		120 221 €	110 512 €	12 370 €	122 882 €	0 €		122 882 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti		5 179 €	5 179 €			5 179 €		5 336 €	5 336 €			5 336 €
Ensemble des "taxes ménages"	1 058 414 €	336 229 €	1 394 643 €	617 061 €		2 011 704 €	1 005 202 €	338 649 €	1 343 851 €	658 621 €		2 002 472 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		18 742 €	18 742 €					18 742 €	18 742 €			
Garantie individuelle de ressources	19 744 €	-77 064 €	-57 320 €				19 738 €	-77 064 €	-57 326 €			
Cotisation foncières des entreprises (CFE)		243 956 €	243 956 €					125 302 €	125 302 €			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		95 373 €	95 373 €	84 574 €	179 950 €	264 524 €		83 274 €	83 274 €	73 850 €	157 124 €	230 974 €
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		15 437 €	15 437 €	8 863 €				68 454 €	68 454 €	31 641 €		
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		25 195 €	25 195 €					25 566 €	25 566 €			
Ensembles des "impôts économiques"	19 744 €	321 639 €	341 383 €	93 437 €	179 950 €	264 524 €	19 738 €	244 274 €	264 012 €	105 491 €	157 124 €	230 974 €
Total fiscalité locale directe	1 078 158 €	657 868 €	1 736 026 €	710 498 €	179 950 €	2 276 228 €	1 024 940 €	582 923 €	1 607 863 €	764 112 €	157 124 €	2 233 446 €



Répartition en 2019 des recettes fiscales "dites ménages" des différents niveaux de collectivités



Répartition en 2019 des recettes fiscales dites "impôts économiques" des différents niveaux de collectivités

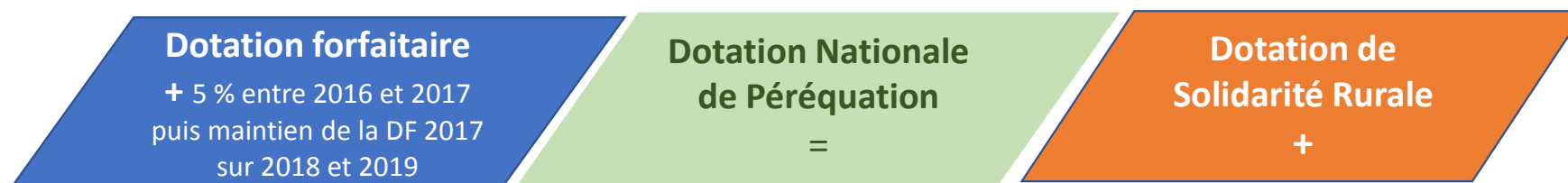


Dotations de l'Etat

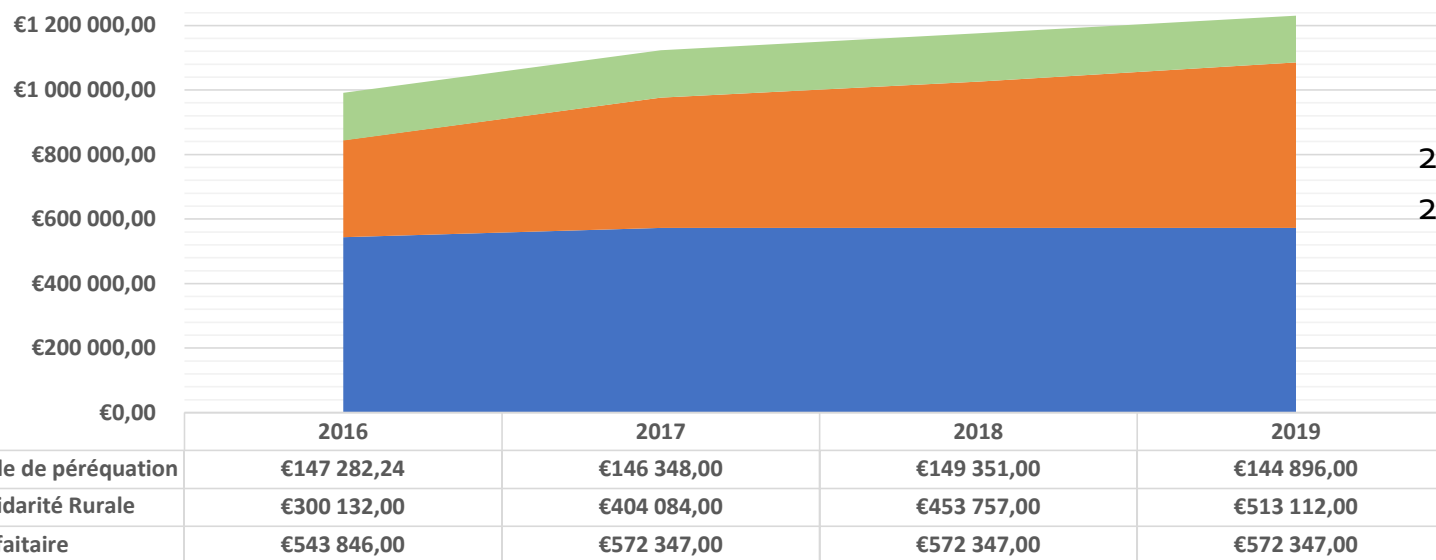


effet commune nouvelle

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en ↗



DGF



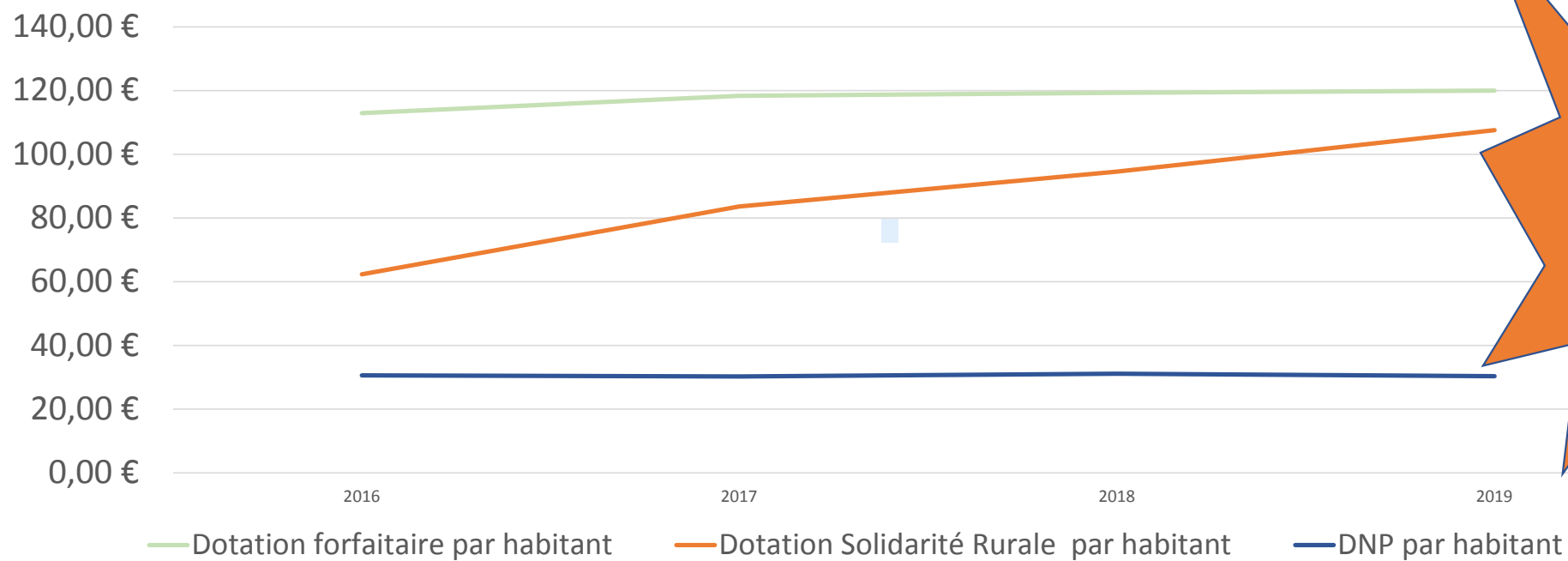
2016 : 991 k€
2019 : 1 230 k€



Dotations de l'Etat = + 239 000 €



-> Evolution de la DGF de la commune entre 2016 et 2019, en euros par habitant



Pour atteindre 239 000 € de recettes supplémentaires il faut augmenter les taux d'imposition de 3,5 points

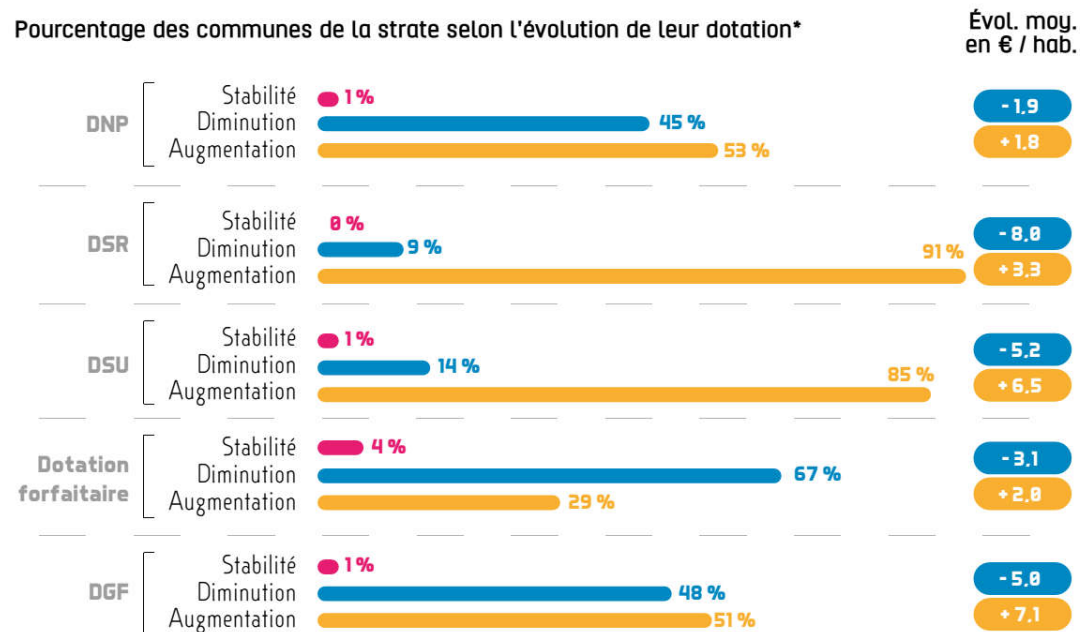


Dotations de l'Etat

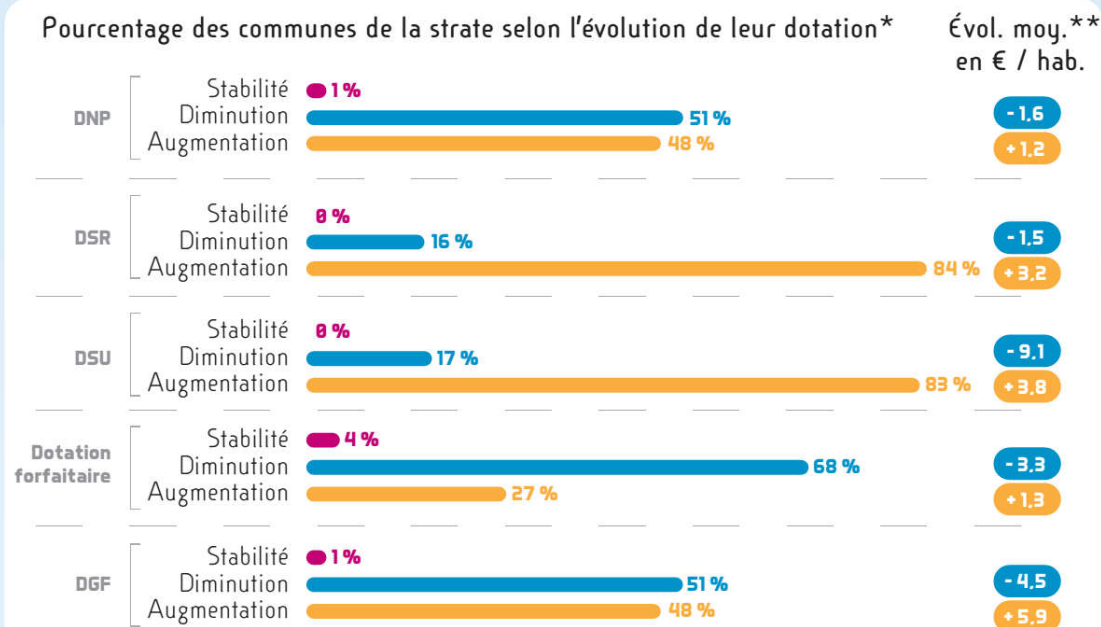


-> Evolution de la DGF et de ses composantes – communes de 3 500 à 10 000 habitants

Évolution de la DGF et de ses composantes (entre 2017 et 2018)



Évolution de la DGF et de ses composantes (entre 2018 et 2019)

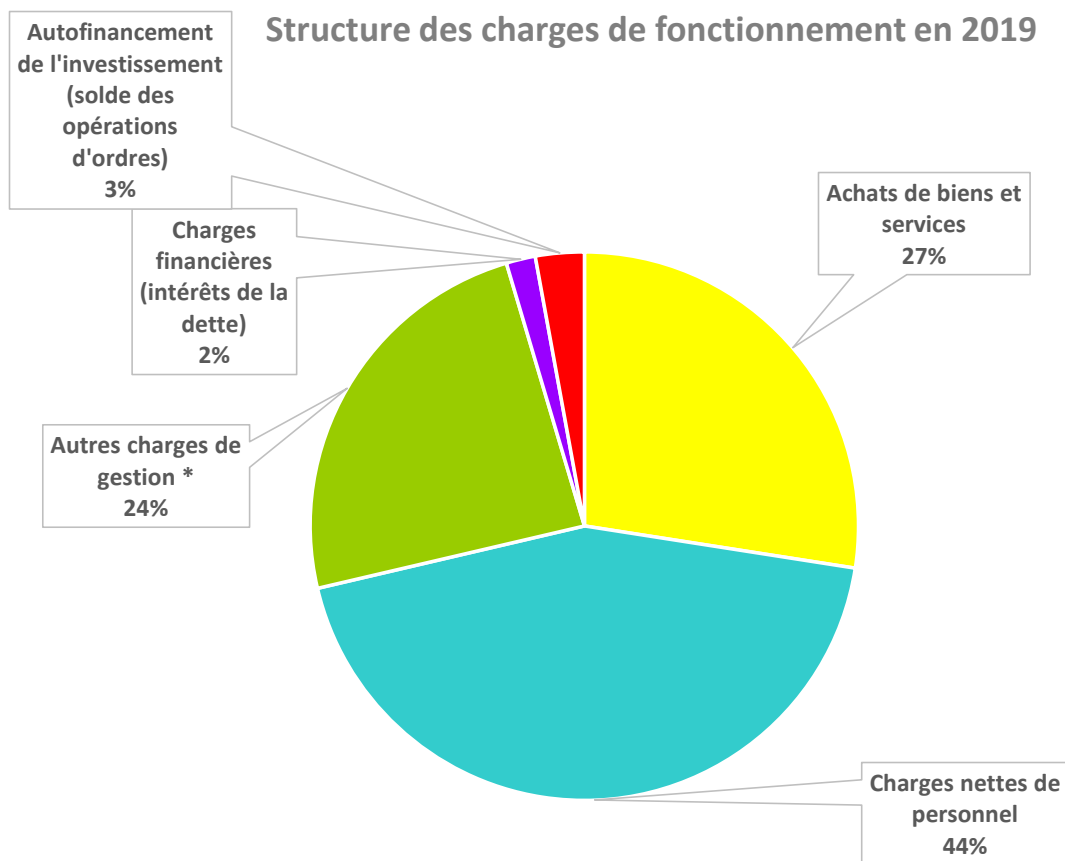


*Dotation qui tient compte des prélèvements de fiscalité. **Population DGF.



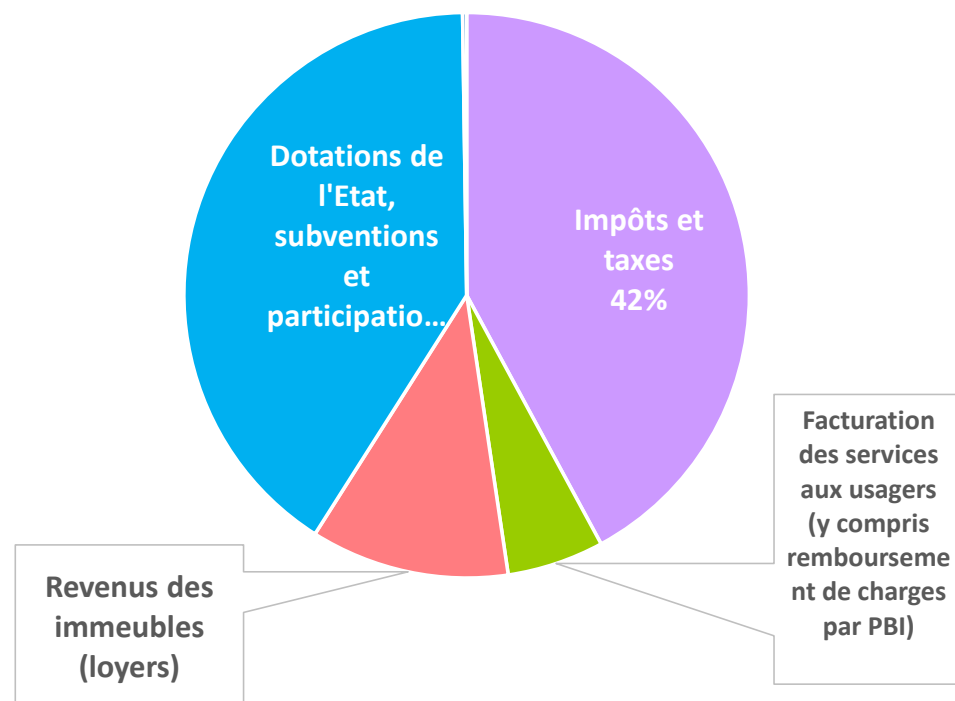
4 - Les résultats de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

Structure des charges de fonctionnement en 2019



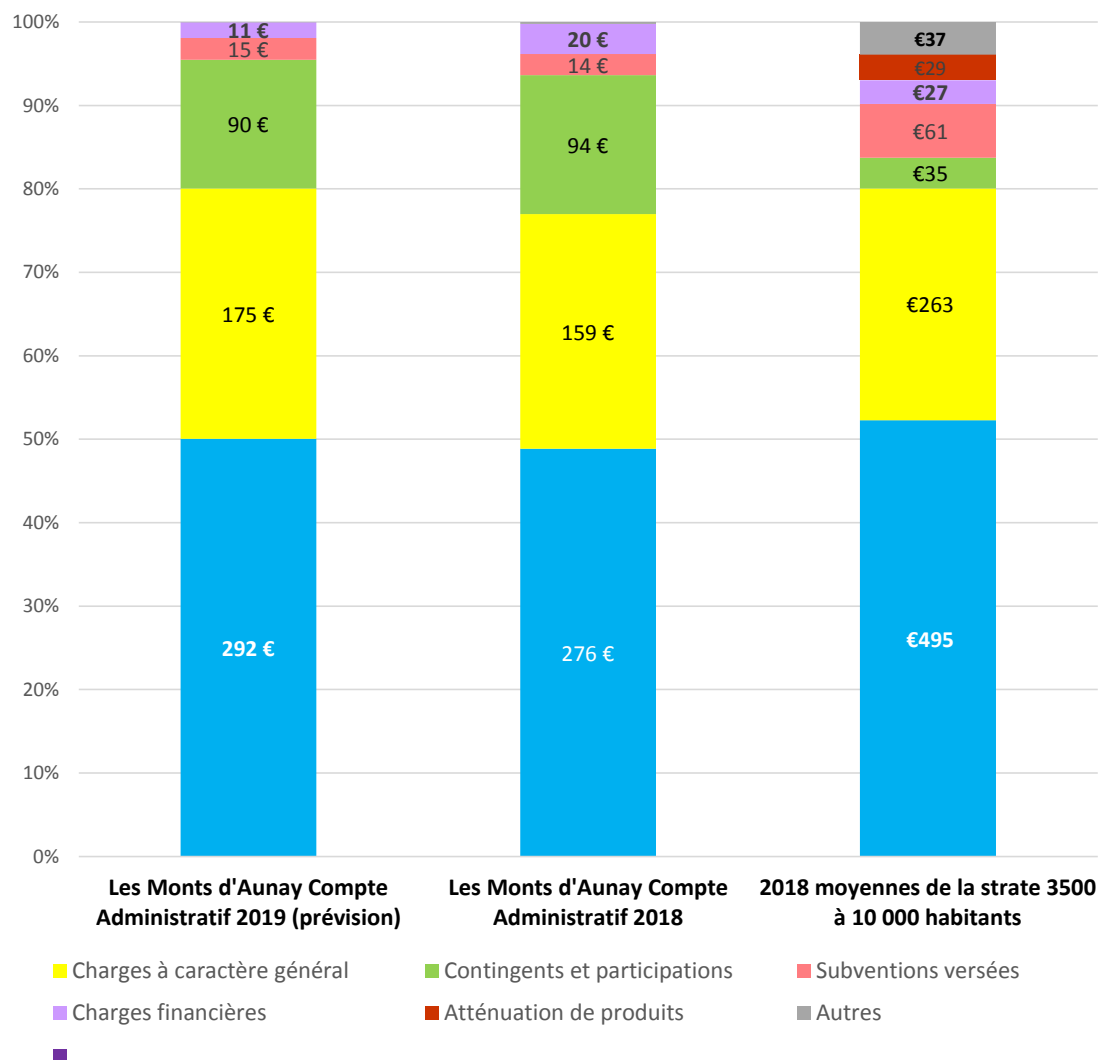
*Autres charges de gestion (participation aux charges de syndicats tels que le SDIS, le SDEC, le syndicat scolaire, subventions aux associations et indemnités des élus)

Structure des recettes de fonctionnement 2019

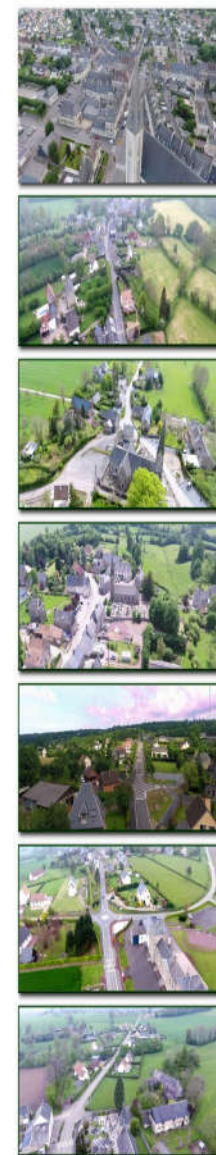


5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN € PAR HABITANT ET EN %



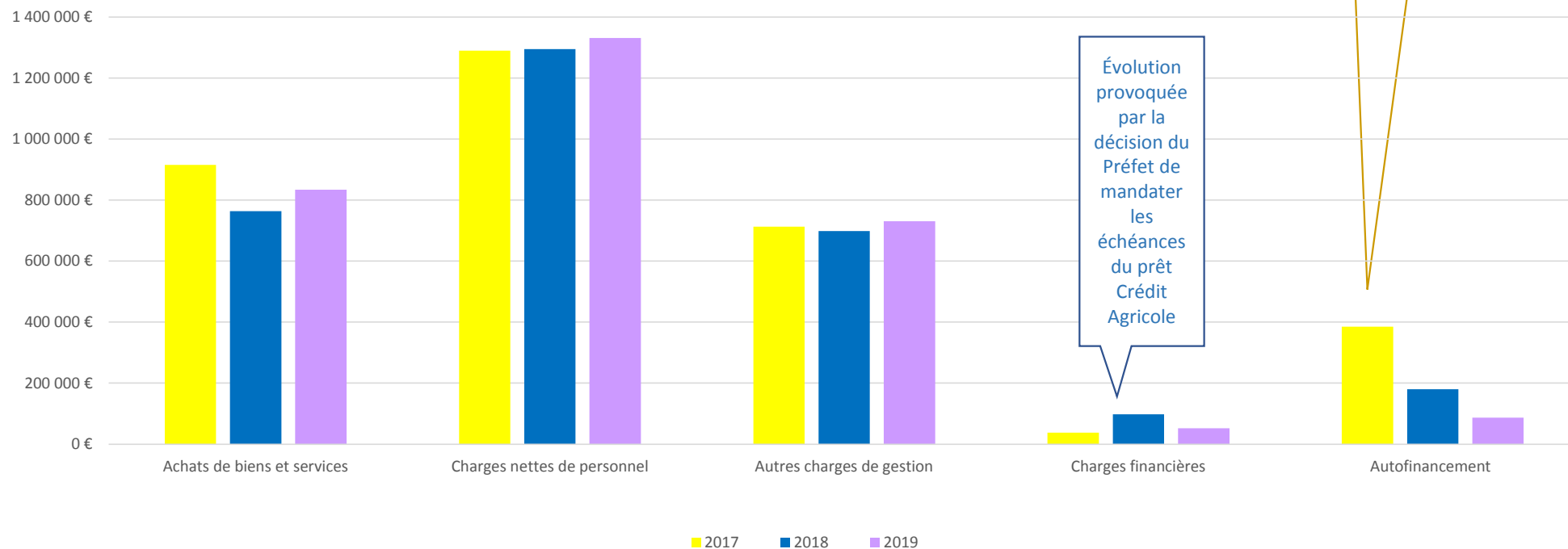
- Des charges de personnel plus faibles, en valeur et en poids relatif que dans les moyennes observées.
- En revanche, la commune apporte d'importantes contributions (contingents et participations, en vert sur le graphe) notamment pour le financement des restaurants et transports scolaires, l'éclairage public, la piscine et le SDIS. Ces charges émargent au chapitre 65 du budget communal



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

-> Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Evolution des principales charges de fonctionnement entre 2017 et 2019



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

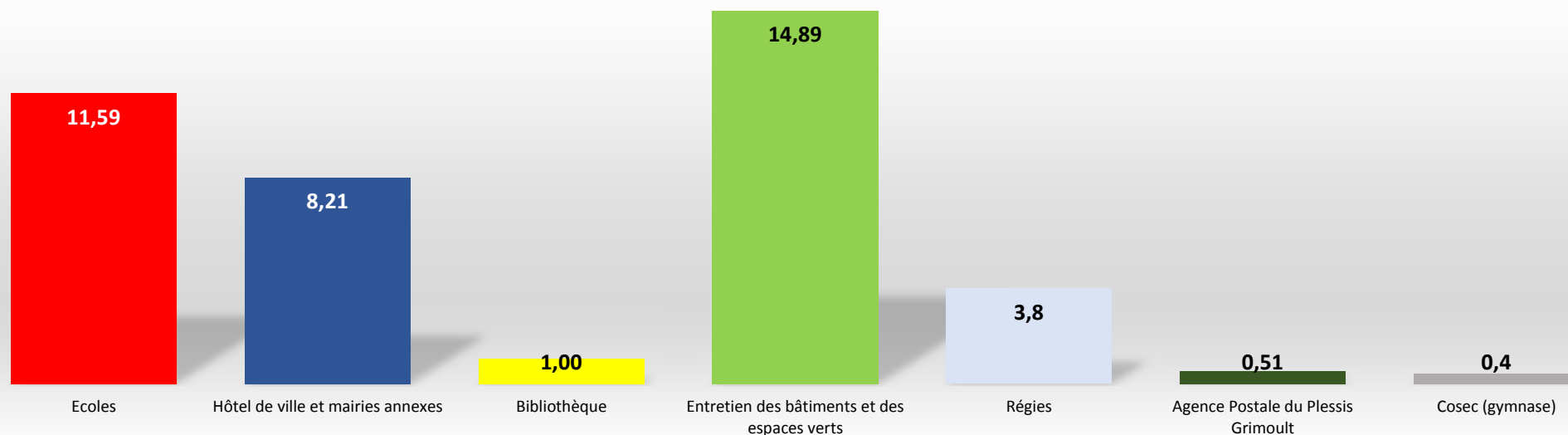
-> Focus sur le personnel communal

Le personnel communal représente **40,4** ETP (équivalent temps plein) dont :

- 3,80 ETP affectés aux régies communales
- 0,51 ETP affecté à l'Agence Postale (frais de personnel remboursé par le PBI)
- 0,40 ETP affecté au gymnase (frais de personnel remboursé par le PBI)
- 1,15 ETP affecté à des compétences Syndicat Scolaire (restaurant et transport scolaires – école Maurice Carême)

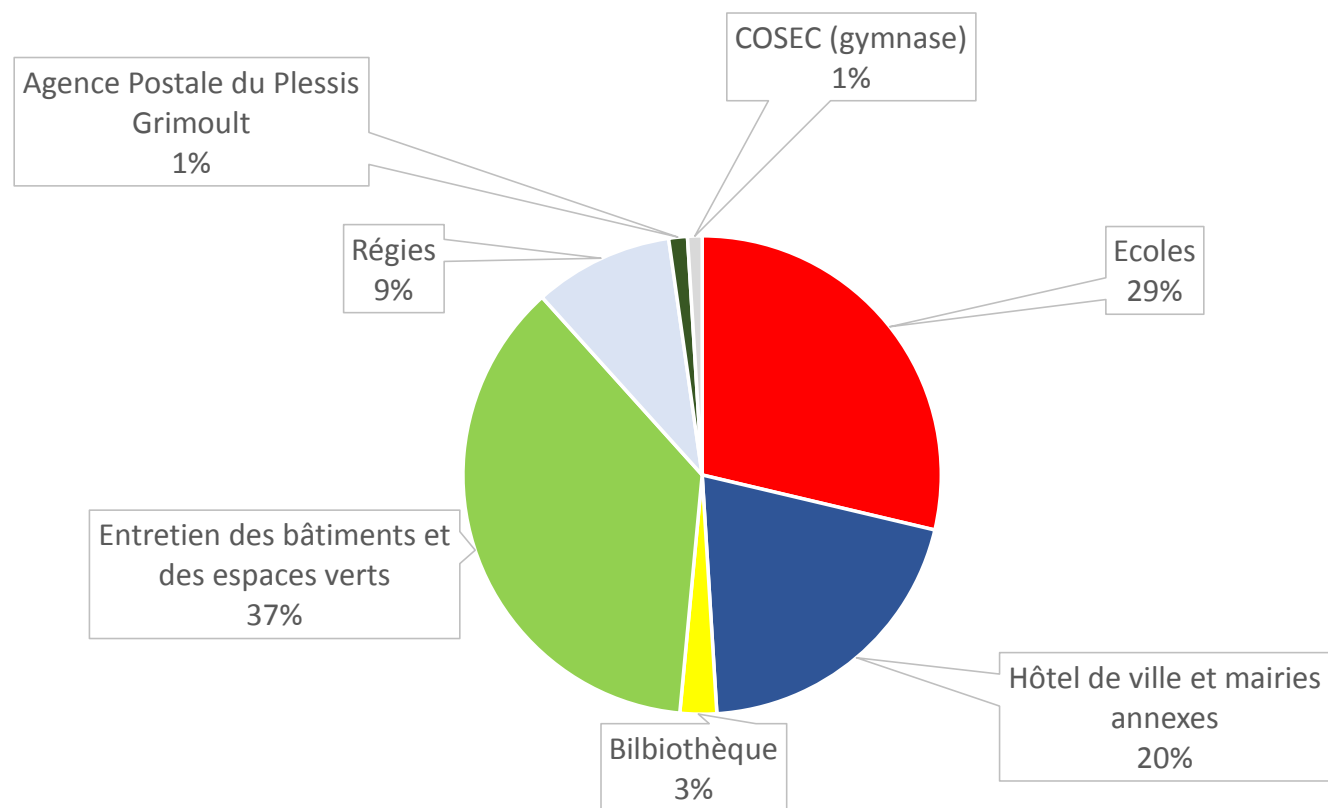
Au final, moins de 35 ETP sont affectés aux compétences communales.

Répartition du personnel communal (en nombre d'équivalents temps plein)



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

-> Focus sur le personnel communal



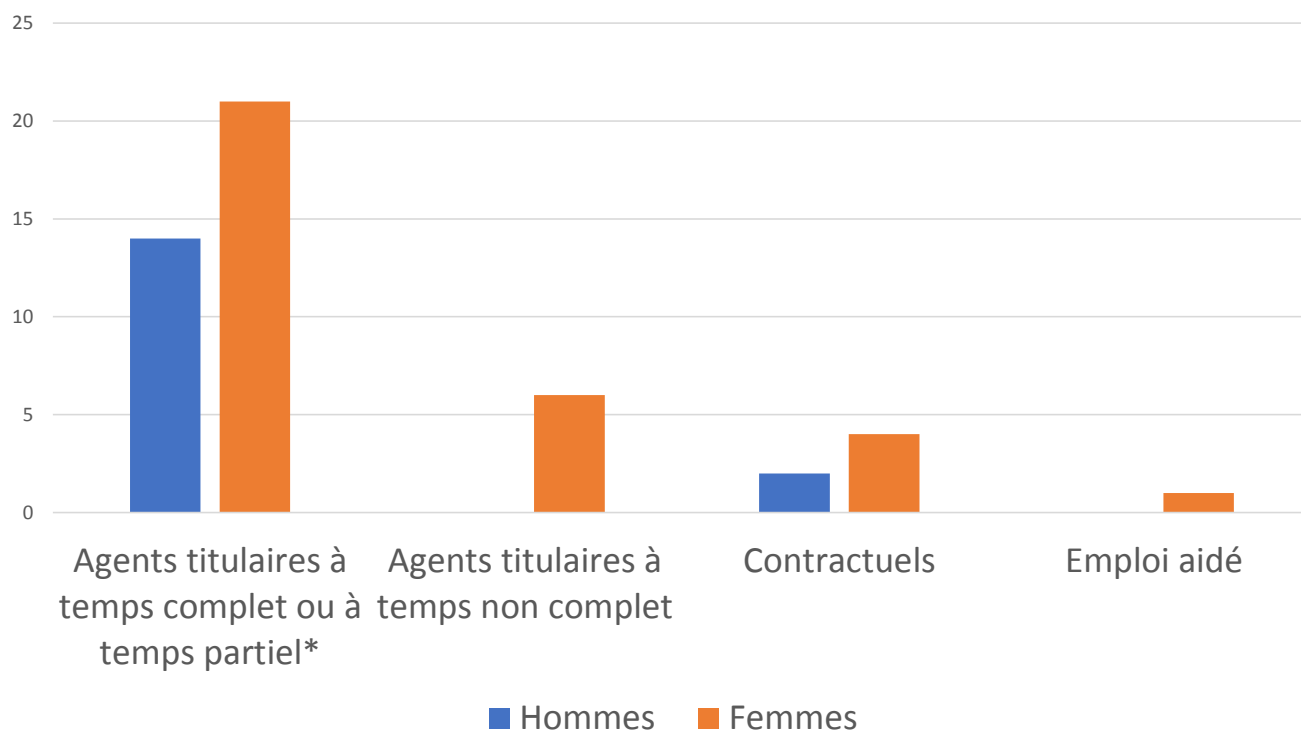
Répartition du personnel communal en %



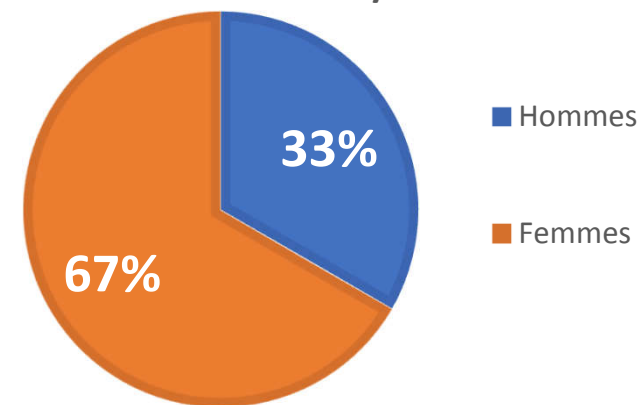
5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

-> Focus sur le personnel communal

Répartition du personnel par statut



RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



*Nota : le temps partiel est mis en place à la demande de l'agent dont le poste est à temps complet.



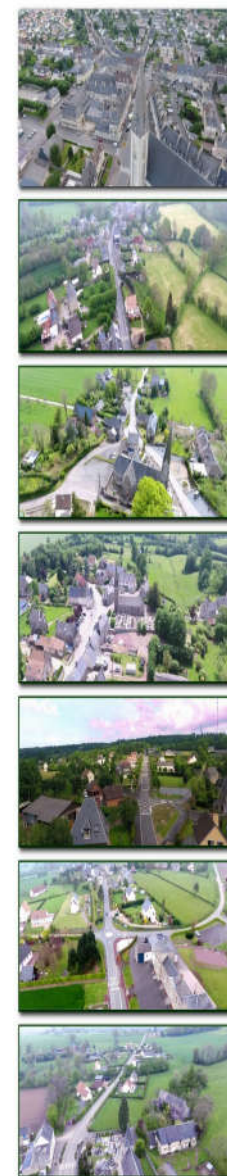
4 - Les résultats de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

-> Focus sur le personnel communal : Répartition du personnel par filière et par grade

ETAT DES EMPLOIS - JANVIER 2020

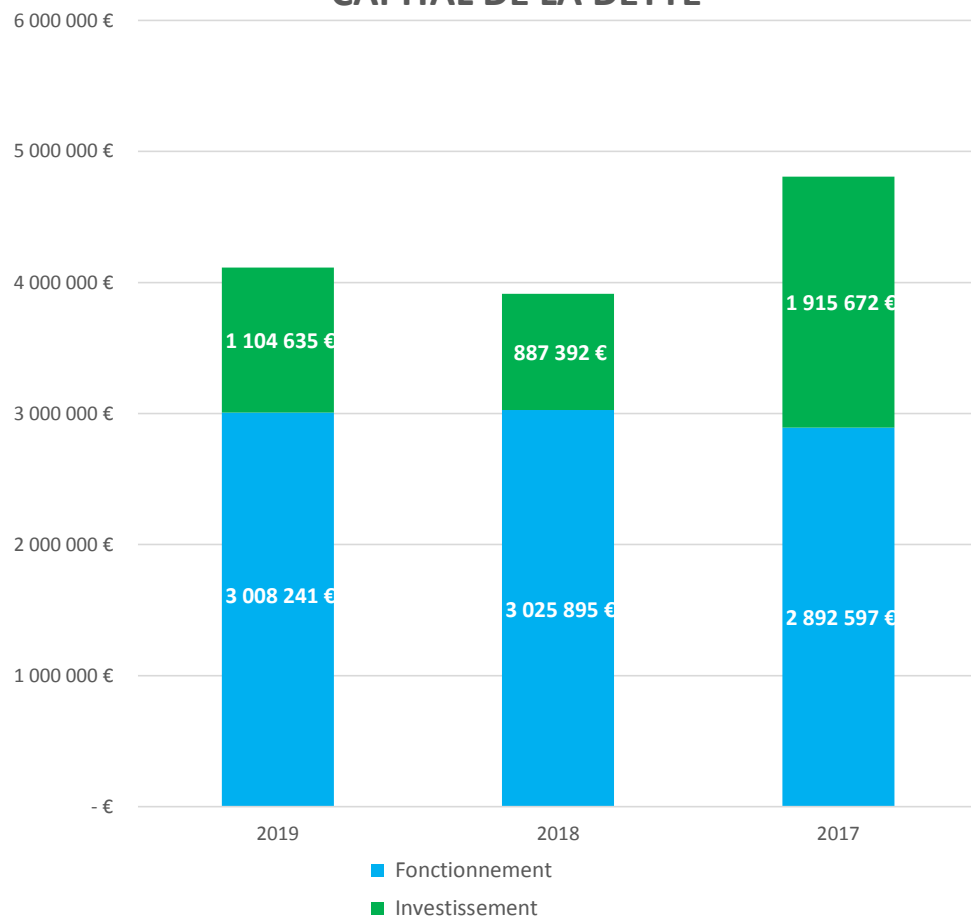
Filière / Cadre d'emploi		Nb Total d'Agent	Temps plein		Temps partiel/temps non complet		Nb Total d'E.T.P.
			Nb Agent	E.T.P.	Nb Agent	E.T.P.	
Filière administrative							
	Directeur (attaché territorial sur emploi fonctionnel)	1	1	1			1,0000
	Rédacteurs territoriaux	4	3	3	1	0,2143	3,2143
	Adjoints administratifs	5	4	4	1	0,5143	4,5143
	Adjoint administratif rattaché aux régies d'eau et d'assainissement	1			1	0,8000	0,8000
	s/Total Filière administrative	11	8	8	3	1,5286	9,5286
Filière culturelle							
	Assistant de conservat° patrimoine & bibliothèques	1			1	0,8000	0,8000
	s/Total Filière culturelle	1			1	0,8000	0,8000
Filière sociale							
	ASEM	1			1	0,9143	0,9143
	s/Total Filière sociale	1			1	0,9143	0,9143
Filière animation							
	Animateur territorial	1			1	0,4286	0,4286
	Adjoints d'animation	3			3	1,7285	1,7285
	s/Total Filière animation	4			4	2,1571	2,1571
Filière technique							
	Techniciens territoriaux	2	2	2			2,0000
	Agents de maîtrise rattachés aux régies d'eau et d'assainissement	2	2	2			2,0000
	Adjoints techniques	27	13	13	14	8,4308	21,4308
	Adjoint technique rattaché aux régies d'eau et d'assainissement	1	1	1			1,0000
	Emplois spécifiques ou non rattaché à un cadre (CAE)	1			1	0,5714	0,5714
	s/Total Filière technique	33	18	18	15	9,0022	27,0022
TOTAL		50	26	26	24	14,4022	40,4022

Attention : le nombre réel d'agents est **47** agents titulaires ou contractuels de droit public (inclus 3 postes vacants à la date du rapport) et 1 agent de droit privé (CAE). -> 2 agents titulaires sont comptés deux fois (titulaires dans 2 filières : technique et d'animation). L'effectif est de 48 agents sur 40,40 équivalents temps plein.



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

DÉPENSES HORS REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE



INVESTISSEMENT

La commune a réalisé les principales opérations d'investissement suivantes :

- Réhabilitation des façades de l'école maternelle Daniel Burtin : isolation par l'extérieur et réfection du préau et des gouttières,
- Construction d'un centre de secours : acquisition du terrain et crédits d'études pour la création de la voirie d'accès et la viabilisation ,
- Création d'un parking à Bauquay ,
- Acquisition de matériels et de véhicules ,
- Aménagement des monuments,
- Rénovation des cuisines des salles de Bauquay et Campandré-Valcongrain,
- Rénovation de logements communaux
- Financement de la réserve incendie sous le futur parking du centre hospitalier....

Dépenses d'équipement 2019/habitant : 232 €

Moyenne de la strate : 262 €



5 - Les résultats prévisionnels* de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019

Endettement de la commune

La dette est entièrement classée en A1 (absence d'emprunt structuré)

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2019	Capital	Intérêt	Échéance	Capital restant dû fin 2020	dernière échéance	Observation
750 000,00 €	DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.980000	375 000,00 €	37 500,00 €	14 365,32 €	51 865,32 €	337 500,00 €	2029*	contentieux
93 500,00 €	CONSTRUC 2 CLASSES MATERNELLE AUNAY	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.130000	18 535,39 €	10 467,63 €	458,09 €	10 925,72 €	8 067,76 €	2021	
780 973,58 €	AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE REFINANC	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	2.130000	584 340,61 €	48 904,20 €	12 057,56 €	60 961,76 €	535 436,41 €	2030	
550 000,00 €	DIVERS TVX INVESTIS REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.440000	362 500,00 €	50 000,00 €	4 950,00 €	54 950,00 €	312 500,00 €	2027	
100 000,00 €	ECOLE PRIMAIRE TRVX DERNIERE TRANCH	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.460000	65 909,05 €	9 090,92 €	912,50 €	10 003,42 €	56 818,13 €	2027	
232 500,00 €	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.280000	186 445,26 €	10 345,84 €	4 162,92 €	14 508,76 €	176 099,42 €	2035	
55 000,00 €	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.300000	45 905,05 €	2 405,96 €	1 055,82 €	3 461,78 €	43 499,09 €	2035	
15 000,00 €	DANVOU TRVX COMMUNE	Danvou la Ferrière	CREDIT AGRICOLE	3.430000	4 336,77 €	1 397,12 €	148,75 €	1 545,87 €	2 939,65 €	2022	
137 204,12 €	Plessis Grimoult	Le Plessis Grimoult	CREDIT FONCIER	Taux du livret A	32 589,83 €	6 698,28 €	1 144,95 €	7 843,23 €	25 891,55 €	2026	
170 000,00 €	ACQUISITION AMELIOR MAISON PLESSIS	Le Plessis Grimoult	CAISSE DES DEPOTS	3.800000	138 118,94 €	3 808,43 €	2 140,84 €	5 949,27 €	134 310,51 €	2047	
2 884 177,70 €	sous total				1 813 680,90 €	180 618,38 €	41 396,75 €	222 015,13 €	1 633 062,52 €		
70 000,00 €	TVX DE TRAVERSE DU BOURG ONDEFONTAI	Ondefontaine	CREDIT AGRICOLE	3.250000	48 089,80 €	48 089,80 €				2029	4 961,11 €
2 954 177,70 €	total				1 861 857,96 €	228 708,18 €	42 909,21 €	227 929,93 €	1 633 062,52 €		



A vertical strip of seven aerial photographs showing different views of a village. The images depict traditional European architecture, including stone buildings, a church spire, and green fields. The perspective is from above, looking down on the village.

Transferts à l'intérieur de la section Mécanismes des transferts entre sections

6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

-> Un faible endettement :

Dette/habitant* : 390 €

Moyenne de la strate : 899 €

	Les Monts d'Aunay	Moyenne de la strate - communes de 3 500 à 5 000
Encours de la dette au 31/12/2019 en euros /habitant	390 €	899 €
Remboursement en capital / habitant	39 €	79 €
Intérêts/habitant	11 €	23 €
Dette/épargne brute (en année)	3,4	3,9
Dette/recettes de fonctionnement	53 %	76,4%
Charges financières/encours au 1/01/2019	2,55%	3 %
Trésorerie au 31/12/2019 en jours de dépenses (fonctionnement + investissement 2019 = 4,2 M€)	133	111



6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

-> Constitution de l'épargne appelée également autofinancement :

L'autofinancement est également appelé épargne. Il existe 3 formes d'épargne différente :

- l'épargne de gestion,
- l'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute),
- l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, en enlevant le remboursement des intérêts d'emprunts et des avances.

- L'objectif est de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune hors charge financière.

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

- L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF.

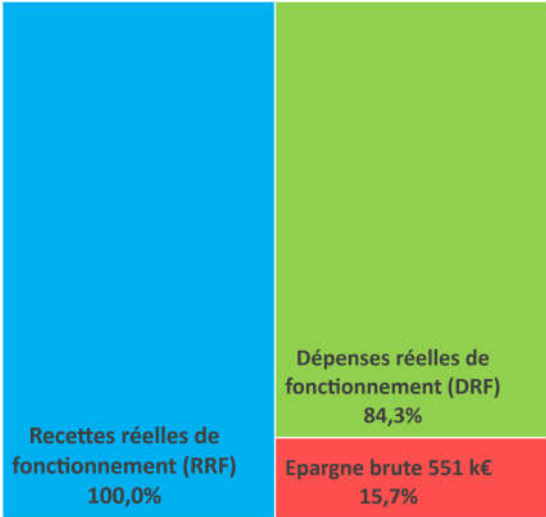
L'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts et avances à rembourser

- L'objectif est de dégager l'autofinancement réellement disponible pour investir.

Le solde des dépenses de fonctionnement sera transféré, par une opération d'ordre purement comptable, en recettes d'investissement. C'est la première recette d'investissement.

	2017	2018	2019
Epargne de gestion	449 538 €	652 021 €	590 876 €
Epargne brute ou CAF	408 542 €	571 651 €	551 412 €
Epargne nette	263 198 €	311 905 €	364 733 €

Section de fonctionnement



- Recettes réelles de fonctionnement (RRF)
- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
- Epargne brute 551 k€

6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE			CA 2019	Observations
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	PREVISIONS	
Marge de rigidité des charges structurelles	0,46	0,47	0,53	0,52	Ce ratio doit être inférieur à 1. Il renseigne sur la proportion des dépenses obligatoires, à savoir les charges de personnel, les contingents et les participations, les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement. -> A noter que le seuil d'alerte se déclenche si ce taux est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants. Le ratio de 0,53 doit être analysé, en comparant la situation de sa commune à celle d'une commune de même taille, en intégrant le paramètre du niveau de services offert à la population. La commune a la compétence scolaire (impact très significatif sur les charges de personnel), elle dispose d'une station permettant la délivrance de cartes d'identité et de passeports biométriques (22 communes équipées dans le Calvados, 1 station dans le périmètre de Pré-Bocage Intercom).
Charges réelles de fonctionnement	2 814 179 €	3 025 895 €	2 892 597 €	2 958 416 €	
Remboursement en capital de la dette	170 048 €	145 345 €	259 736 €	186 679 €	
Produits réels de fonctionnement	3 555 372 €	3 434 438 €	3 464 238 €	3 509 152 €	
Marge d'autofinancement courant*	0,84	0,92	0,91	0,90	*(Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement) - Seuil d'alerte : 1 pendant deux exercices consécutifs
Epargne brute	741 193 €	408 542	571 641 €	550 736 €	Correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement. Appelée également "Autofinancement ou marge brut", ce ratio peut être calculé avec et sans produits de cessions.
Epargne nette (épargne brute - remboursement capital de dette)	571 145 €	263 198 €	311 905 €	364 058 €	Appelée également "Autofinancement net" ou "Epargne disponible". Reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements
					

6- Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE			CA 2019 prévision	Observations
	CA 2016	CA 2017	CA 2018		
Encours de la dette	2 461 583 €	2 316 239 €	2 056 503 €	1 861 858 €	
Taux d'endettement (encours de la dette/produits réels de fonctionnement)	0,69	0,67	0,59	0,53	😊 Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) en années.	3,32	5,67	3,55	3,38	😊 Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.
Fonds de roulement de la commune	2 347 648 €	2 154 143,20 €	1 539 607 €	1 492 332 €	Total des excédents, ou déficits, cumulés des 2 sections
Situation de la trésorerie (budget principal)			1 787 533 €	1 499 328 €	
Situation de la trésorerie du budget de l'assainissement (A + B)			505 004 €	446 372 €	A noter que la distinction de la trésorerie du budget principal et des budgets annexes résulte des délibérations de décembre 2018 (création de budgets annexes à autonomie financière). Précédemment la trésorerie était globalisée.
Situation de la trésorerie du budget de l'eau potable			170 736 €	201 670 €	

Conclusion -> la situation financière de la commune est saine.



6 - Les éléments de contexte budgétaire communal

Résultat de fonctionnement	2015	2016	2017*	2018	2019 prévisionnel
Résultat reporté	1 512 090,72 €	1 658 681,79 €	1 510 897,52 €	795 930,20 €	1 187 967,68 €
Résultat de l'exercice	533 501,84 €	740 188,52 €	297 542,34 €	392 037,48 €* ⁽¹⁾	464 222,05 €
Résultat cumulé	2 045 592,56 €	2 398 870,31 €	1 808 439,86 €	1 187 967,68 €	1 652 189,73 €

* Il convient de rappeler trois éléments impactant le résultat 2017 de façon exceptionnelle :

- l'absence de journée complémentaire en 2016. Le compte administratif 2017 a enregistré de l'ordre de 150 à 200 000 euros de dépenses 2016 ;
- la prise en compte de la provision de 111 000 euros (litige avec le Crédit Agricole) ;
- le poids des opérations d'ordre de cession (dépenses d'ordre supérieures de 69 K€ aux recettes d'ordres).

⁽¹⁾ 2018 : 1^{ère} année de mise en place de l'amortissement (dépense supplémentaire d'ordre de 176 k€)

Budget principal : Résultats 2019 non définitifs

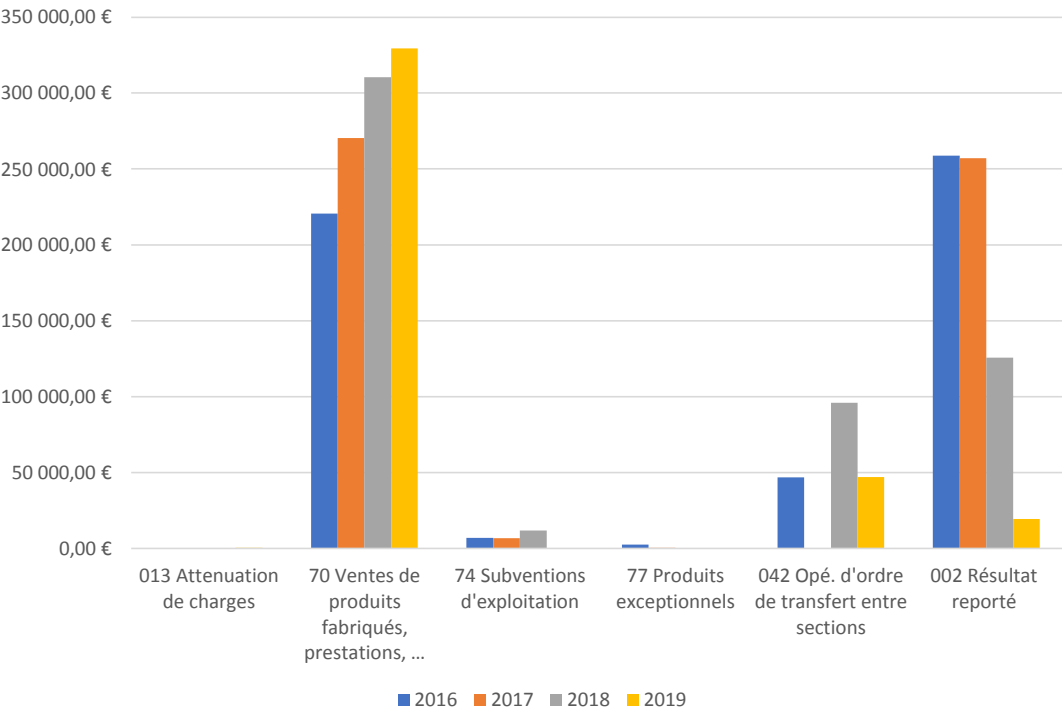
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	3 157 734,90 €	1 320 955,32 €
Recettes réalisées	3 621 956,95 €	810 133,25 €
Excédent (ou déficit) reporté	1 187 967,68 €	351 639,61 €
Résultat de l'exercice	464 222,05 €	- 510 822,07 €
Résultat cumulé	1 652 189,73 €	- 159 182,46 €
Solde des restes à réaliser		-523 312,00 €



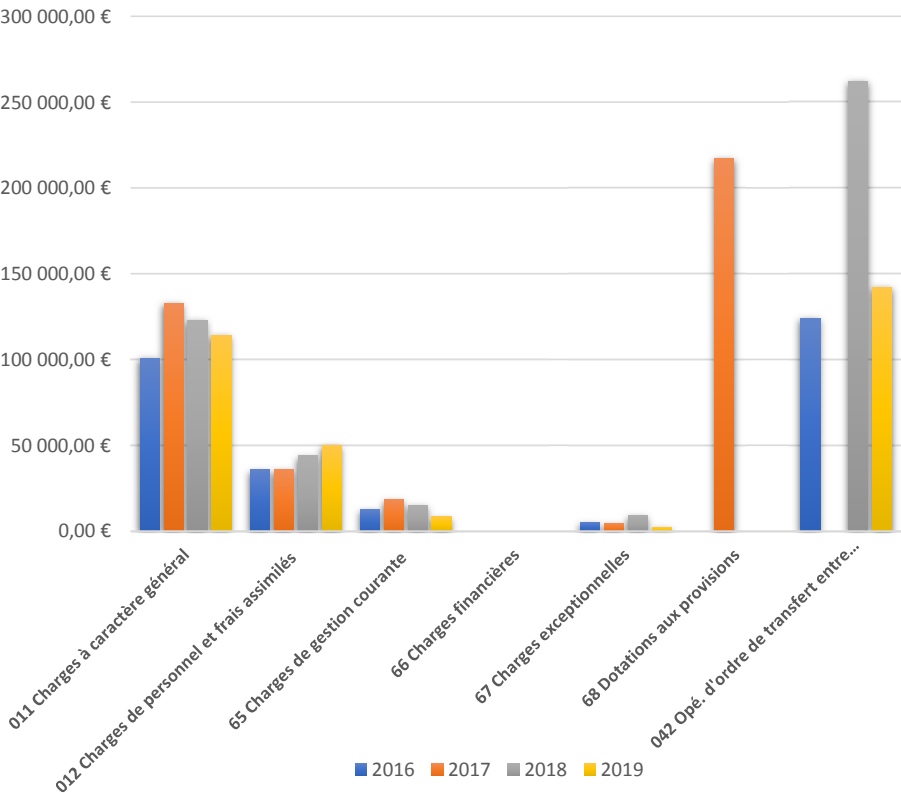
6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'assainissement

Budget de l'assainissement - évolution des recettes d'exploitation



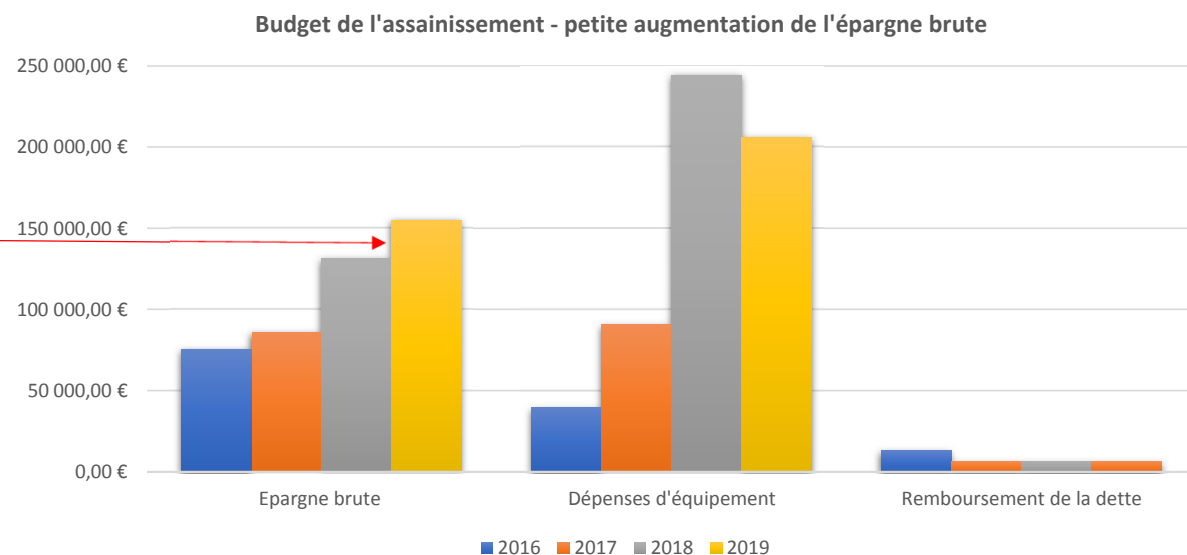
Budget de l'assainissement - évolution des dépenses d'exploitation



6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'assainissement

-> A noter : une petite amélioration de l'épargne brute (nécessaire à l'investissement) sur 2018 et 2019.



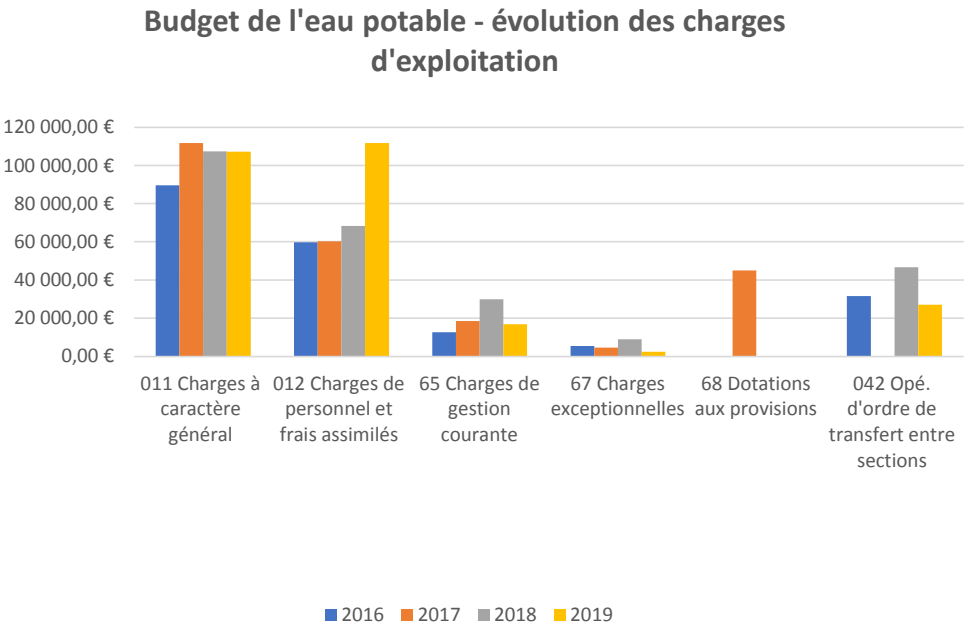
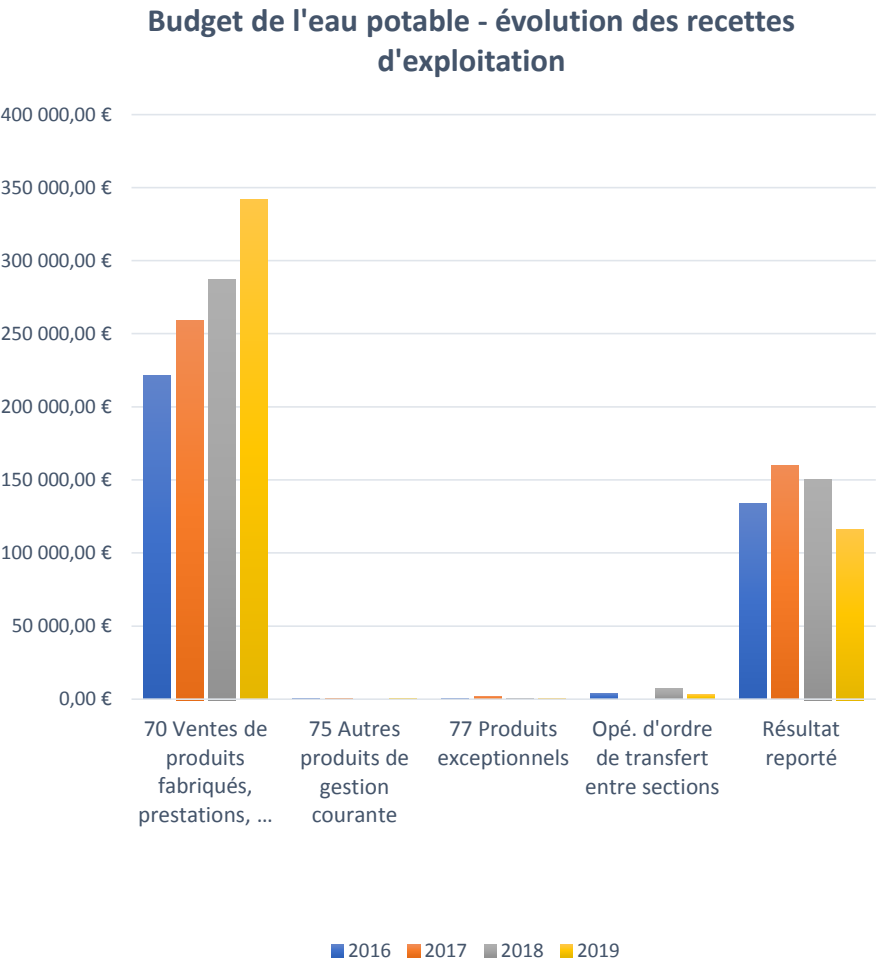
Budget de l'assainissement : Résultats 2019 (*non définitifs*)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	316 919,17 €	427 338,46 €
Recettes réalisées	375 939,14 €	392 762,23 €
Excédent (ou déficit) reporté	19 310,37 €	160 296,21 €
Résultat de l'exercice	59 019,97 €	-34 576,23 €
Résultat cumulé	78 330,34 €	125 719,98 €
Solde des restes à réaliser		-45 690,00 €



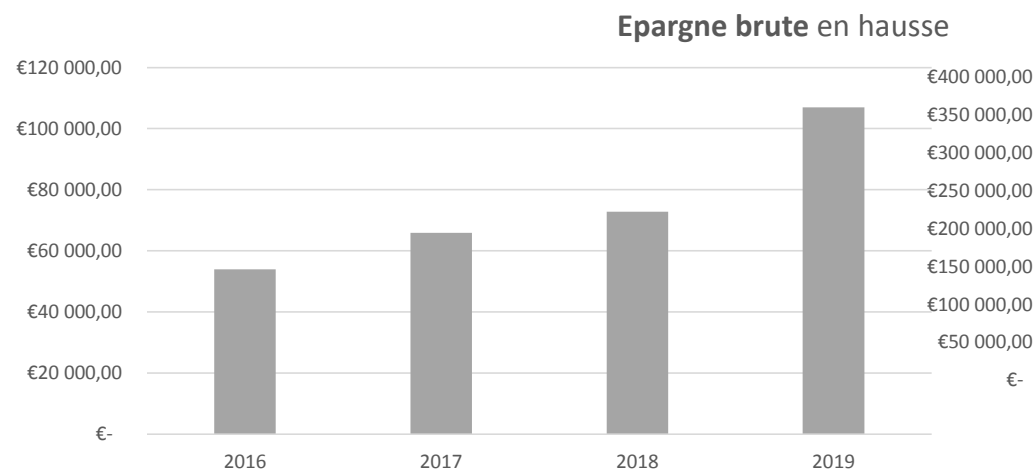
6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'eau potable

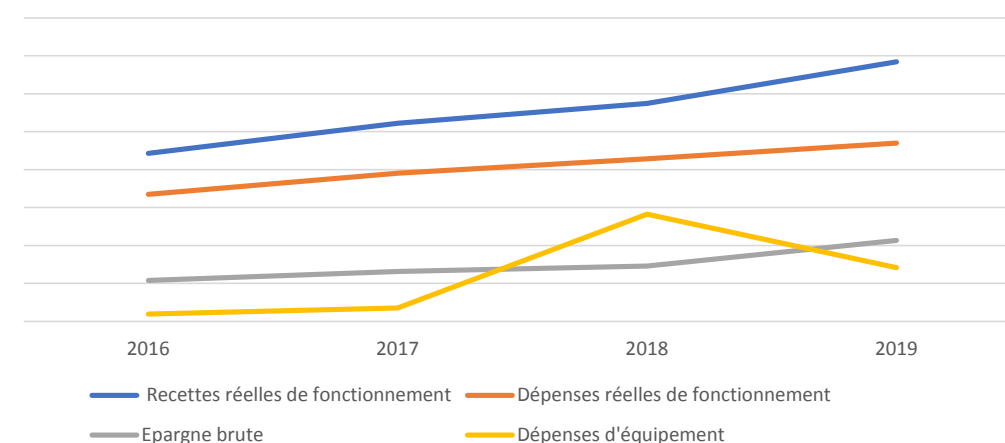


6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

• Budget de l'eau potable



BUDGET DE L'EAU POTABLE : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES & DE L'EPARGNE BRUTE



Budget de l'eau potable: Résultats 2019 (prévisions)

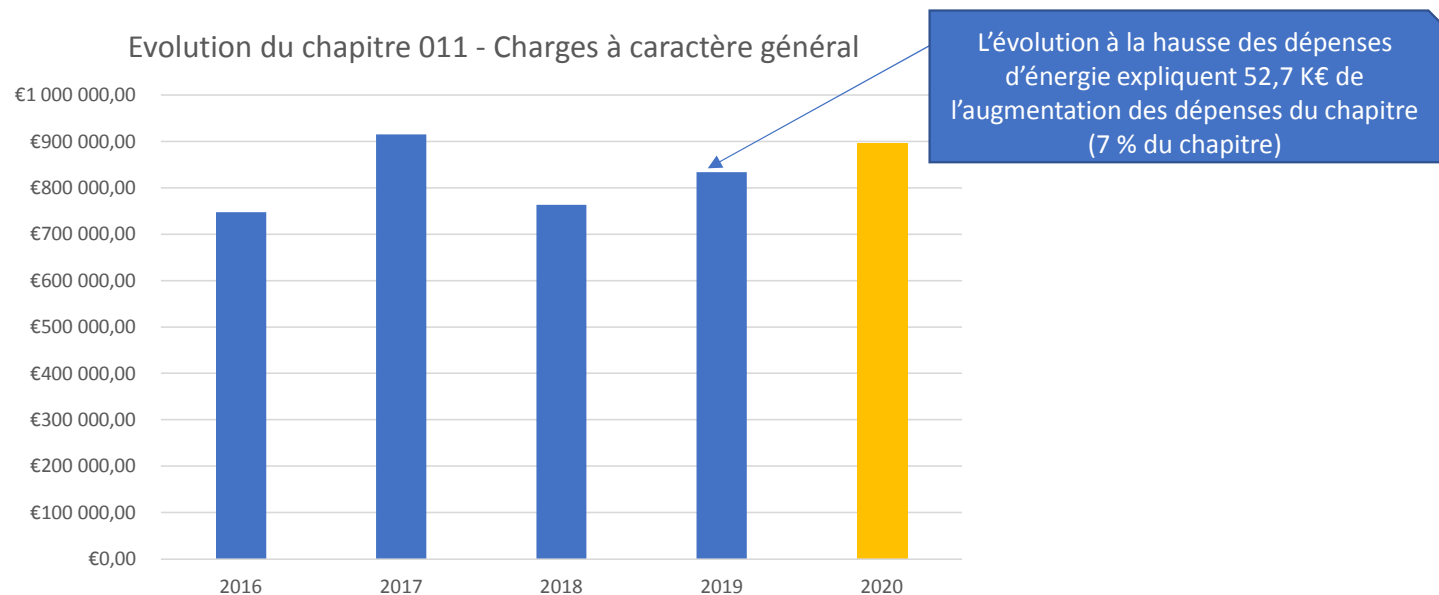
	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	269 215,85 €	91 829,72 €
Recettes réalisées	350 103,03 €	117 945,81 €
Excédent (ou déficit) reporté	116 195,72 €	92 948,47 €
Résultat de l'exercice	80 887,18 €	26 119,09 €
Résultat cumulé	197 082,90 €	119 064,56 €
Solde des restes à réaliser		-33 000,00 €



7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-1 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges à caractère général : optimiser les achats, les besoins, les contrats.



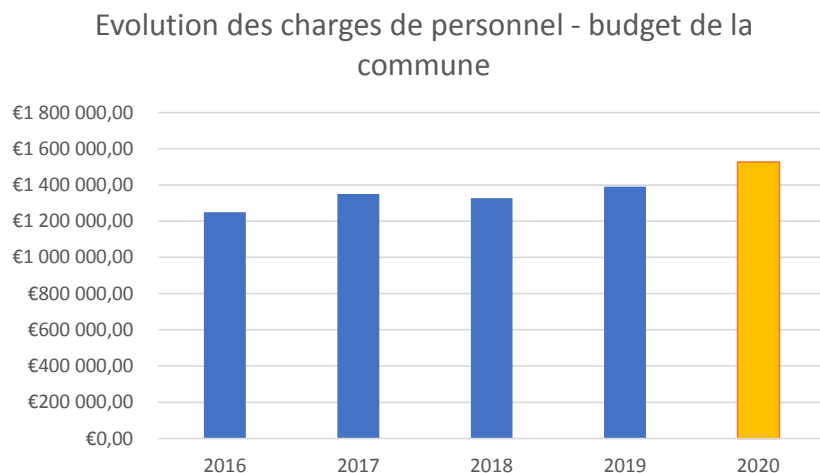
7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-1 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

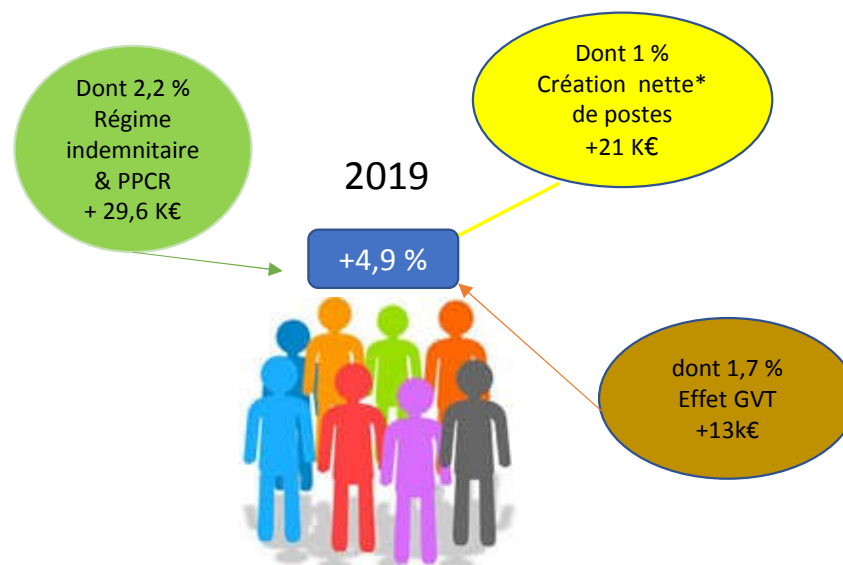
➤ Les charges de personnel :

Ce chapitre évolue de façon mécanique sous l'effet **Glissement Viellesse Technicité**, qui théorise l'impact sur la masse salariale des évolutions liées à la carrière des agents.

Le budget 2020 devra tenir compte de la prise en charge de la mutuelle-prévoyance (potentiellement 12 k€)



*Création nette : déduction faite du poste transféré au budget de l'eau potable



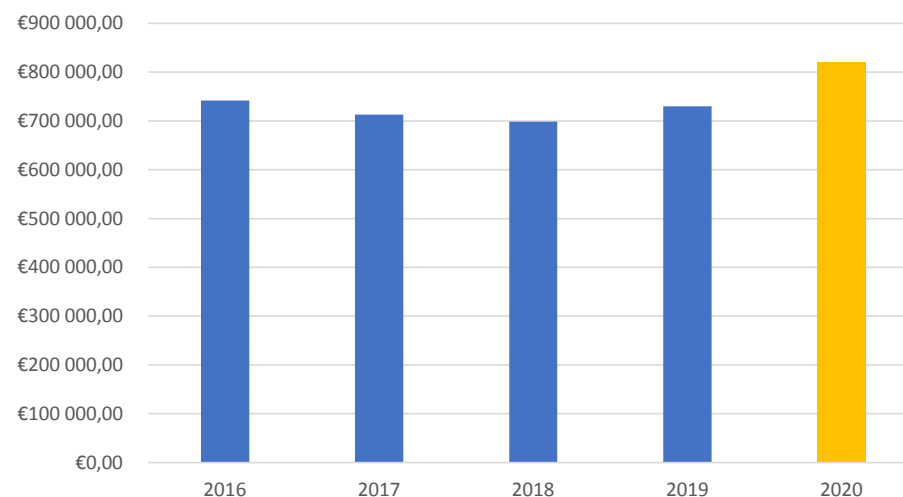
7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-1 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

- Les autres charges de gestion courante recouvrent notamment les contingents et participations aux syndicats suivants : SDIS, SDEC, Syndicat de la Piscine et Syndicat Scolaire. Le SDIS a annoncé que sa contribution ne serait pas relevée. Les autres données ne sont pas connues, il conviendra de les abonder à titre de mesures prudentielles.

- Les charges financières : 55 k€

Autres charges de gestion



7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-2 Orientations budgétaires en recettes de fonctionnement :

➤ Produits des services :

Baisse des remboursements de charges : disparition des remboursements de frais de personnel par les budgets annexes d'eau et d'assainissement

Pas d'augmentation des tarifs de services. A noter que le tarif des garderies scolaires est inchangé depuis 2014.

➤ Fiscalité locale (Chapitre 73)

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties correspond au niveau d'inflation constaté en 2019. Le produit des contributions directes s'élèverait à 1 020 000 € par l'effet base + 1,3 %.

Evolution des taux : processus d'harmonisation, sur 12 ans – Pas d'augmentation du taux moyen pondéré

➤ Reversement des attributions de compensation (Ch 73) : 240 000 €.

➤ Dotation et participations (Chapitre 74) :

Evaluation prudente dotation globale de fonctionnement. Réduction de la part forfaitaire.

Sur la base des décisions votées dans le cadre de la Loi de Finances 2020, à savoir augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et maintien de la Dotation Nationale de Péréquation, la commune peut maintenir les crédits DSR/DNP 2020.

Dotation pour les titres sécurisés : cette dotation a été portée à 12 130 euros en 2019

➤ Produits de gestion courante (issus des locations) : globalement cette recette devrait se situer au même niveau qu'en 2019.



7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-3 Orientations budgétaires en investissement :

Des projets sont financés en partie par les reports et/ou sont inscrits dans des opérations pluriannuelles comme :

- Réfection des toitures de l'école élémentaire d'Aunay sur Odon;
- Reprise de concessions dans les cimetières ;
- Construction d'un centre de secours : aménagement de la voirie et des réseaux ;
- Aménagement du bourg de Danvou la Ferrière ;
- Travaux de rénovation dans les bâtiments et logements communaux.

Les travaux de réfection de la toiture du cinéma peuvent financés à 90 % par le Centre National du Cinéma

Il conviendra de doter les services de moyens de procéder aux divers travaux de rénovation ponctuels en dotant l'opération « travaux divers » et de moyens de remplacer des équipements (dotation dans l'opération « acquisitions diverses)

Des crédits resteront à affecter dans le chapitre 23 travaux pour permettre au futur conseil municipal de disposer de certaines marges de manœuvre.

➤ Les ressources, relativement prudentes, sont estimées à 2 180 k€ comme suit :

- | | |
|---|--------|
| • Virement de la section de fonctionnement et amortissement | 816 k€ |
| • Excédent de fonctionnement capitalisé | 742 K€ |
| • FCTVA 2019 : | 267 k€ |
| • Subventions nouvelles | 295 k€ |
| • Taxe d'aménagement | 60 k€ |



7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

7-4 Budgets annexes :

Assainissement collectif :

La commune devra poursuivre le chantier de la rénovation des réseaux d'assainissement, comprenant la construction d'une nouvelle station d'épuration (programme de travaux évalué à 6 661 600 €) et se positionner sur son financement.

Eau potable :

Comme pour le réseau d'assainissement, la commune devra lancer différents chantiers comme le remplacement des branchements plomb, la sécurisation des abords des captages (clôtures...), la pose de compteurs propriété de la régie.

